

P.L.F. 2005

## Education nationale, enseignement supérieur et recherche. II.Enseignement supérieur



P.L.F. 2005

## Table des matières

Récapitulation des crédits	5
Récapitulation des crédits par agrégat et titre	7
Présentation des crédits par chapitre et article	9
Présentation des mesures de dépenses ordinaires	17
Présentation des dépenses en capital	49
Récapitulation par agrégat	53
Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme	83
Présentation des emplois	87



P.L.F. 2005

## Récapitulation des crédits

## Récapitulatif des crédits

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
<b>Titre III Moyens des services</b>							
Personnel. Rémunérations d'activité	///////	///////	4.701.484.954	+28.292.189	4.729.777.143	-166.270.789	4.563.506.354
Personnel en activité et en retraite. Charges sociales	///////	///////	688.522.763	+4.524.783	693.047.546	-23.319.751	669.727.795
Matériel et fonctionnement des services	///////	///////	7.553.371	-700.000	6.853.371	+501.000	7.354.371
Subventions de fonctionnement	///////	///////	1.544.882.204	+888.394	1.545.770.598	-298.148.180	1.247.622.418
Dépenses diverses	///////	///////	6.066.503	+20.655	6.087.158	"	6.087.158
Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001	///////	///////	"	"	"	+603.327.654	603.327.654
<b>Totaux titre III</b>	///////	///////	6.948.509.795	+33.026.021	6.981.535.816	+116.069.934	7.097.625.750
<b>Titre IV Interventions publiques</b>							
Action éducative et culturelle	///////	///////	1.366.033.466	+11.437.312	1.377.470.778	+10.564.162	1.388.034.940
<b>Totaux titre IV</b>	///////	///////	1.366.033.466	+11.437.312	1.377.470.778	+10.564.162	1.388.034.940
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>	///////	///////	8.314.543.261	+44.463.333	8.359.006.594	+126.654.096	8.485.660.690
<b>Titre V Investissements exécutés par l'Etat</b>							
Equipement culturel et social	106.134.000	77.154.000	28.873.000	///////	96.350.000	+9.273.000	105.623.000
<b>Totaux titre V</b>	106.134.000	77.154.000	28.873.000	///////	96.350.000	+9.273.000	105.623.000
<b>Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat</b>							
Equipement culturel et social	783.322.000	817.910.000	743.839.000	///////	322.150.000	+448.470.000	770.620.000
<b>Totaux titre VI</b>	783.322.000	817.910.000	743.839.000	///////	322.150.000	+448.470.000	770.620.000
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>	889.456.000	895.064.000	772.712.000	///////	418.500.000	+457.743.000	876.243.000
<b>Totaux généraux</b>	889.456.000	895.064.000	9.087.255.261	///////	8.777.506.594	+584.397.096	9.361.903.690

P.L.F. 2005

## Récapitulation des crédits par agrégat et titre

P.L.F. 2005

## Récapitulation par agrégat : crédits par titre et effectifs

Agrégats	Crédits				Total pour 2005	Effectifs pour 2005
	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital			
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI		
11 Enseignement supérieur	6.787.078.267	48.673.178	105.623.000	770.620.000	7.711.994.445	132.050
21 Action sociale	310.547.483	1.339.361.762			1.649.909.245	77
<b>Totaux</b>	<b>7.097.625.750</b>	<b>1.388.034.940</b>	<b>105.623.000</b>	<b>770.620.000</b>	<b>9.361.903.690</b>	<b>132.127</b>



## Présentation des crédits par chapitre et article

La lettre R en regard d'un code d'article indique que cet article relève du budget civil de recherche et développement (BCRD)

## Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
<b>1ère partie Personnel. Rémunérations d'activité</b>							
<b>31-05</b>	<b>Personnel non enseignant. Rémunérations</b>						
10	11	Etablissements d'enseignement supérieur	993.146.835	+6.053.625	999.200.460	-39.330.102	959.870.358
20	11	Activités de bibliothèques et muséologie	114.493.594	+764.318	115.257.912	-3.198.188	112.059.724
R 50	11	Recherche	25.743.426	"	25.743.426	"	25.743.426
60	11	Formation professionnelle et promotion sociale	18.234.068	+91.189	18.325.257	-79.368	18.245.889
80	11	Nouvelle bonification indiciaire	10.282.506	+59.161	10.341.667	+10.026	10.351.693
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>1.161.900.429</b>	<b>+6.968.293</b>	<b>1.168.868.722</b>	<b>-42.597.632</b>	<b>1.126.271.090</b>
<b>31-06</b>	<b>Personnel non enseignant. Indemnités et allocations diverses</b>						
10	11	Etablissements d'enseignement supérieur	104.800.782	+741.455	105.542.237	-804.592	104.737.645
20	11	Activités de bibliothèques et muséologie	14.339.094	+54.353	14.393.447	-296.480	14.096.967
R 50	11	Recherche	2.599.158	"	2.599.158	"	2.599.158
60	11	Formation professionnelle et promotion sociale	1.460.297	+6.635	1.466.932	+45.890	1.512.822
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>123.199.331</b>	<b>+802.443</b>	<b>124.001.774</b>	<b>-1.055.182</b>	<b>122.946.592</b>
<b>31-11</b>	<b>Personnel enseignant et chercheurs. Rémunérations</b>						
10	11	Etablissements d'enseignement supérieur	2.970.413.123	+18.453.831	2.988.866.954	-111.319.211	2.877.547.743
R 50	11	Recherche	14.255.595	+71.287	14.326.882	+334.902	14.661.784
60	11	Formation professionnelle et promotion sociale	35.957.508	+179.824	36.137.332	+34.735	36.172.067
80	11	Nouvelle bonification indiciaire	"	"	"	"	"
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>3.020.626.226</b>	<b>+18.704.942</b>	<b>3.039.331.168</b>	<b>-110.949.574</b>	<b>2.928.381.594</b>
<b>31-12</b>	<b>Personnel enseignant et chercheurs. Indemnités et allocations diverses</b>						
10	11	Etablissements d'enseignement supérieur	92.368.495	+449.338	92.817.833	-6.353.085	86.464.748
R 50	11	Recherche	48.738.924	+243.726	48.982.650	+9.408	48.992.058
60	11	Formation professionnelle et promotion sociale	970.837	+4.833	975.670	+1.176	976.846
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>142.078.256</b>	<b>+697.897</b>	<b>142.776.153</b>	<b>-6.342.501</b>	<b>136.433.652</b>

P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services**

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
<b>31-96</b>	<b>Rémunérations de personnels divers et vacations</b>					
10	11 Etablissements d'enseignement supérieur	251.433.781	+1.107.521	252.541.302	-5.325.900	247.215.402
20	11 Activités de bibliothèques et muséologie	2.218.094	+11.093	2.229.187	"	2.229.187
R 50	11 Recherche	4.579	"	4.579	"	4.579
60	11 Formation professionnelle et promotion sociale	24.258	"	24.258	"	24.258
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>253.680.712</b>	<b>+1.118.614</b>	<b>254.799.326</b>	<b>-5.325.900</b>	<b>249.473.426</b>
<b>3ème partie Personnel en activité et en retraite. Charges sociales</b>						
<b>33-90</b>	<b>Cotisations sociales - Part de l'Etat</b>					
10	11 Etablissements d'enseignement supérieur	592.246.502	+3.637.005	595.883.507	+3.910.863	599.794.370
20	11 Activités de bibliothèques et muséologie	11.348.018	+86.515	11.434.533	-368.956	11.065.577
R 50	11 Recherche	"	"	"	+32.264	32.264
60	11 Formation professionnelle et promotion sociale	5.549.074	+27.751	5.576.825	-13.269	5.563.556
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>609.143.594</b>	<b>+3.751.271</b>	<b>612.894.865</b>	<b>+3.560.902</b>	<b>616.455.767</b>
<b>33-91</b>	<b>Prestations sociales versées par l'Etat</b>					
10	11 Etablissements d'enseignement supérieur	75.148.902	+759.954	75.908.856	-26.821.313	49.087.543
20	11 Activités de bibliothèques et muséologie	2.706.519	+11.673	2.718.192	-62.100	2.656.092
R 50	11 Recherche	730.132	"	730.132	+3.680	733.812
60	11 Formation professionnelle et promotion sociale	793.616	+1.885	795.501	-920	794.581
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>79.379.169</b>	<b>+773.512</b>	<b>80.152.681</b>	<b>-26.880.653</b>	<b>53.272.028</b>
<b>4ème partie Matériel et fonctionnement des services</b>						
<b>34-98</b>	<b>Moyens de fonctionnement des services</b>					
10	11 Etablissements d'enseignement supérieur	2.160.613	"	2.160.613	"	2.160.613
20	11 Activités de bibliothèques et muséologie	1.473.241	-324.000	1.149.241	+551.000	1.700.241
R 50	11 Recherche	2.190.813	"	2.190.813	"	2.190.813
80	11 Administration	1.728.704	-376.000	1.352.704	-50.000	1.302.704
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>7.553.371</b>	<b>-700.000</b>	<b>6.853.371</b>	<b>+501.000</b>	<b>7.354.371</b>

### Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
<b>6ème partie Subventions de fonctionnement</b>							
<b>36-11</b>	<b>Enseignement supérieur et recherche. Subventions de fonctionnement</b>						
10	11	Etablissements d'enseignement supérieur	1.017.151.143	-101.504	1.017.049.639	-24.437.397	992.612.242
20	11	Activités de bibliothèques et muséologie	131.405.945	+55.778	131.461.723	-997.765	130.463.958
30	11	Institut national de recherche pédagogique	16.682.591	+69.346	16.751.937	+12.026	16.763.963
40	11	Etablissement public du Campus universitaire de Jussieu	3.185.932	+13.317	3.199.249	+340.000	3.539.249
R 50	11	Recherche	38.617.305	+125.786	38.743.091	+5.446.953	44.190.044
60	11	Formation professionnelle et promotion sociale	29.932.258	+91.503	30.023.761	-303.595	29.720.166
70	11	Relations internationales	12.581.802	+3.033	12.584.835	-262.061	12.322.774
80	11	Administration	1.277.546	-50.000	1.227.546	"	1.227.546
90	11	Etablissement public du musée du quai Branly	9.199.444	+3.026	9.202.470	+4.000.000	13.202.470
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>1.260.033.966</b>	<b>+210.285</b>	<b>1.260.244.251</b>	<b>-16.201.839</b>	<b>1.244.042.412</b>
<b>36-14</b>	<b>Oeuvres en faveur des étudiants. Subventions de fonctionnement</b>						
10	21	Etablissements des oeuvres universitaires et scolaires	238.583.086	+678.109	239.261.195	-235.681.189	3.580.006
20	21	<i>Entretien des cités universitaires: subventions (ancien)</i>	46.265.152	"	46.265.152	-46.265.152	"
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>284.848.238</b>	<b>+678.109</b>	<b>285.526.347</b>	<b>-281.946.341</b>	<b>3.580.006</b>
<b>7ème partie Dépenses diverses</b>							
<b>37-82</b>	<b>Examens et concours</b>						
10	11	Examens et concours. Etudiants	5.244.182	+18.855	5.263.037	"	5.263.037
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>5.244.182</b>	<b>+18.855</b>	<b>5.263.037</b>	<b>"</b>	<b>5.263.037</b>
<b>37-94</b>	<b>Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel</b>						
10	11	Comité national d'évaluation	822.321	+1.800	824.121	"	824.121
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>822.321</b>	<b>+1.800</b>	<b>824.121</b>	<b>"</b>	<b>824.121</b>

P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services**

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
<b>9ème partie Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001</b>						
<b>39-10</b>	<b>Programme "Formations supérieures et recherche universitaire" - Etablissements expérimentateurs (nouveau)</b>					
01	11		"	"	"	"
02	11		"	"	"	"
10	11		"	"	+75.197.307	75.197.307
20	11		"	"	+57.530.050	57.530.050
30	11		"	"	+16.515.151	16.515.151
50	11		"	"	+7.544.224	7.544.224
60	11		"	"	+90.373.431	90.373.431
70	11		"	"	+36.807	36.807
80	11		"	"	+30.048.534	30.048.534
90	11		"	"	+19.114.673	19.114.673
			"	"	"	"
					<b>+296.360.177</b>	<b>296.360.177</b>
<b>39-11</b>	<b>Programme "Vie étudiante" - Etablissements expérimentateurs (nouveau)</b>					
01	21		"	"	"	"
02	21		"	"	"	"
10	21		"	"	+4.575.838	4.575.838
20	21		"	"	+268.758.583	268.758.583
30	21		"	"	+4.477.616	4.477.616
40	21		"	"	+29.155.440	29.155.440
			"	"	"	"
					<b>+306.967.477</b>	<b>306.967.477</b>

## Titre IV Interventions publiques

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
<b>3ème partie Action éducative et culturelle</b>						
<b>43-11</b>	<b>Enseignements supérieurs. Encouragements divers</b>					
10	11	39.496.252	-792.400	38.703.852	+5.000.000	43.703.852
20	11	16.190	"	16.190	"	16.190
30	11	4.498.089	-231.200	4.266.889	"	4.266.889
70	11	702.247	-16.000	686.247	"	686.247
		<b>44.712.778</b>	<b>-1.039.600</b>	<b>43.673.178</b>	<b>+5.000.000</b>	<b>48.673.178</b>
<b>43-71</b>	<b>Bourses, secours d'études et contribution de l'Etat aux transports collectifs parisiens</b>					
10	21	1.308.291.114	+12.476.912	1.320.768.026	+5.040.000	1.325.808.026
20	21	3.475.838	"	3.475.838	-3.475.838	"
40	21	3.048.980	"	3.048.980	+4.000.000	7.048.980
70	21	6.504.756	"	6.504.756	"	6.504.756
		<b>1.321.320.688</b>	<b>+12.476.912</b>	<b>1.333.797.600</b>	<b>+5.564.162</b>	<b>1.339.361.762</b>

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

**Titre V Investissements exécutés par l'Etat**

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement			
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
<b>6ème partie Equipement culturel et social</b>								
<b>56-10</b>	<b>Investissements. Enseignement supérieur et recherche</b>							
R 10	11	Enseignement supérieur	80.980	55.000	25.100	80.000	8.500	88.500
R 50	11	Recherche	25.154	22.154	3.773	16.350	773	17.123
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>106.134</b>	<b>77.154</b>	<b>28.873</b>	<b>96.350</b>	<b>9.273</b>	<b>105.623</b>

## Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement			
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
<b>6ème partie Equipement culturel et social</b>								
<b>66-71</b>	<b>Subventions d'équipement à la recherche universitaire</b>							
R 50	11	Recherche	348.128	351.739	338.320	44.727	301.650	346.377
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>348.128</b>	<b>351.739</b>	<b>338.320</b>	<b>44.727</b>	<b>301.650</b>	<b>346.377</b>
<b>66-72</b>	<b>Maintenance des bâtiments. Enseignement supérieur et recherche</b>							
10	11	Enseignement supérieur	134.000	111.650	134.000	62.110	44.650	106.760
40	11	Mise en conformité aux normes de sécurité des bâtiments	117.000	206.000	142.000	128.000	76.000	204.000
R 50	11	Recherche	19.818	19.638	19.818	9.909	9.729	19.638
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>270.818</b>	<b>337.288</b>	<b>295.818</b>	<b>200.019</b>	<b>130.379</b>	<b>330.398</b>
<b>66-73</b>	<b>Constructions et équipement. Enseignement supérieur et recherche</b>							
10	11	Enseignement supérieur	138.100	102.607	105.760	62.890	12.500	75.390
R 50	11	Recherche	26.276	26.276	3.941	14.514	3.941	18.455
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>164.376</b>	<b>128.883</b>	<b>109.701</b>	<b>77.404</b>	<b>16.441</b>	<b>93.845</b>



## Présentation des mesures de dépenses ordinaires

### Catégories de mesures :

#### Mesures acquises

- 01 Extension en année pleine
- 02 Non-reconduction
- 03 Ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels
- 04 Modifications des structures gouvernementales

#### Mesures nouvelles

- 10 Mesures d'ajustement
- 11 Révision des services votés
- 12 Moyens nouveaux
- 13 Transferts

## Titre III Moyens des services

**+149.115.955**

catégorie

mesure

<b>01 Extension en année pleine</b>		<b>+34.051.221</b>
01 001	Incidence des créations et suppressions d'emplois prévues en fraction d'année dans le budget de l'année précédente	<b>+1.777.202</b>
	Extension en année pleine des mesures de créations et suppressions d'emplois traduites dans le budget précédent en fraction d'année.	
	31-05	+1.280.380
	31-06	+267.260
	33-90	+197.976
	33-91	+31.586
01 002	Incidence des mesures intéressant la situation des personnels prévues en fraction d'année dans le budget de l'année précédente	<b>+2.448.334</b>
	Extension en année pleine des mesures intéressant la situation des personnels traduites dans le budget précédent en fraction d'année.	
	31-11	+3.581.528
	33-90	+504.538
	36-11	-1.637.732
01 003	Revalorisation des rémunérations publiques	<b>+28.830.394</b>
	Incidence en année pleine de la revalorisation du point fonction publique intervenue le 1er janvier 2004	
	31-05	+5.687.913
	31-06	+535.183
	31-11	+15.052.127
	31-12	+454.171
	31-96	+1.118.614
	33-90	+3.048.757
	33-91	+187.434
	36-11	+2.047.431
	36-14	+678.109
	37-82	+18.855
	37-94	+1.800
01 004	Revalorisation des rémunérations publiques (Recherche)	<b>+440.799</b>
	Incidence en année pleine de la revalorisation du point fonction publique intervenue le 1er janvier 2004	
	31-05	"
	31-11	+71.287
	31-12	+243.726
	36-11	+125.786
01 005	Prestations familiales	<b>+554.492</b>
	Modification de la base mensuelle de calcul à compter du 1er janvier 2004 (décret n°2003-1251 du 23 décembre 2003)	
	33-91	+554.492
<b>02 Non-reconduction</b>		<b>-1.025.200</b>
02 001	Etablissements d'enseignement supérieur. Subvention de fonctionnement.	<b>-325.200</b>
	Non-reconduction de la dotation inscrite au budget de 2004 à titre non renouvelable	
	36-11	-325.200

P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****+149.115.955**

catégorie

mesure

02 002 Dépenses d'informatique et de télématique. **-700.000**

Ajustement des crédits au niveau nécessaire au maintien de l'existant et au renouvellement 34-98 -700.000

**10 Mesures d'ajustement -4.568.585**10 001 Personnels enseignants des disciplines médicales et odontologiques. **+6.115**Transformation de 10 emplois de professeur de chirurgie dentaire de 1er grade 31-11 +5.469  
en 5 emplois de maître de conférence de 2ème classe praticien hospitalier d'odontologie et 5 emplois de professeur de 2ème classe des universités odontologues, à compter du 1er septembre 2005. 33-90 +646

Effectifs	10 emplois supprimés sur le 31-11 10 au 01/09/2005	Indices
10	Professeurs de chirurgie dentaire odontologues de 1er grade	415-820

Effectifs	10 emplois créés sur le 31-11 10 au 01/09/2005	Indices
5	Maîtres de conférences de 2ème classe praticiens hospitaliers d'odontologie	453-563
5	Professeurs de 2ème classe des universités odontologues	657-Gr.A

10 002 Ecole nationale supérieure des arts et métiers. **+27.422**Adaptation des emplois aux besoins de l'établissement. 31-11 +24.534  
33-90 +2.888

Effectifs	14 emplois supprimés sur le 31-11 10 au 01/01/2005	Indices
14	Professeurs de l'école nationale supérieure des arts et métiers	378-820

Effectifs	14 emplois créés sur le 31-11 10 au 01/01/2005	Indices
10	Professeurs agrégés de classe normale	378-820
2	Professeurs des universités de 2ème classe	657-Gr.A
2	Maîtres de conférences de classe normale	453-820

10 003 Personnels enseignants des disciplines médicales et odontologiques **"**

Adaptation des emplois aux besoins des établissements. Transformation d'emplois. 31-11 "

Effectifs	23 emplois supprimés sur le 31-11 10 au 01/01/2005	Indices
13	Professeurs des universités de 2ème classe	657-Gr.A
10	Maîtres de conférences de classe normale	453-820

Effectifs	23 emplois créés sur le 31-11 10 au 01/01/2005	Indices
13	Professeurs de 2ème classe des universités praticiens hospitaliers	657-Gr.A
10	Maîtres de conférences de 2ème classe praticiens hospitaliers de médecine	453-563

## Titre III Moyens des services

**+149.115.955**

catégorie

mesure

10 004	Personnel enseignant.								"
	Transformation de 100 emplois d'assistant de l'enseignement supérieur en 90 emplois de maître de conférences de classe normale et 10 emplois d'assistants des disciplines médicales de 1er échelon (avant 2 ans).					31-11			"
	Effectifs	100 emplois supprimés sur le 31-11 10 au 01/01/2005		Indices					
	100	Assistants de l'enseignement supérieur		369-672					
	Effectifs	100 emplois créés sur le 31-11 10 au 01/01/2005		Indices					
	10	Assistants des disciplines médicales de 1er échelon (avant 2 ans)		-					
	90	Maîtres de conférences de classe normale		453-820					
10 005	Modification de la répartition des emplois non budgétaires des établissements publics d'enseignement supérieur.								"
	Modification de l'imputation budgétaire des emplois gagés sur les ressources propres des établissements publics.					36-11			"
	Effectifs	10 emplois supprimés sur le 36-11 60 au 01/01/2005 non budgétaire(s)		Indices					
	10	Maîtres de conférences de classe normale		453-820					
	Effectifs	10 emplois créés sur le 36-11 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)		Indices					
	10	Maîtres de conférences de classe normale		453-820					
10 006	Etablissements d'enseignement supérieur.								<b>+2.590</b>
	Transformation d'emplois pour l'Ecole des hautes études en sciences sociales. Adaptation des emplois aux besoins des établissements, à compter du 1er septembre 2005.	+3.047				31-05		-34.789	
						31-06		-1.573	
	Transformation d'emplois pour le Conservatoire national des arts et métiers. Adaptation aux besoins des établissements.	-457				31-11		+37.461	
						31-12		+1.176	
						33-90		+315	
	Effectifs	1 emploi supprimé sur le 31-05 60 au 01/01/2005		Indices					
	1	Directeur de centre d'information et d'orientation		494-782					
	Effectifs	1 emploi supprimé sur le 31-11 10 au 01/09/2005		Indices					
	1	Maître de conférences de classe normale		453-820					
	Effectifs	1 emploi créé sur le 31-11 60 au 01/01/2005		Indices					
	1	Maître de conférences de classe normale		453-820					
	Effectifs	1 emploi créé sur le 31-11 10 au 01/09/2005		Indices					
	1	Directeur d'études de 2ème classe de l'Ecole des hautes études en sciences sociales		657-Gr.A					

P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****+149.115.955**

catégorie

mesure

10 007	Personnels enseignants-chercheurs.			"
	Transformation d'emplois pour l'EHESS dans le cadre du renforcement de la recherche dans l'enseignement supérieur.		31-11	"
	Effectifs	3 emplois supprimés sur le 31-11 10 au 01/01/2005	Indices	
	3	Maîtres de conférences de classe normale	453-820	
	Effectifs	3 emplois créés sur le 31-11 10 au 01/01/2005	Indices	
	3	Maîtres conf.de l'Ecole pratique des htes études,de l'Ecole nale deschartes,de l'Ecole franç.d'extrême-orient classe.nle	453-820	
10 008	Personnels enseignants-chercheurs.			"
	Transformation d'emplois pour le Conseil national des astronomes et physiciens (CNAP) dans le cadre du renforcement de la recherche dans l'enseignement supérieur.		31-11 31-12 33-90 33-91	" " " "
	Effectifs	8 emplois supprimés sur le 31-11 10 au 01/01/2005	Indices	
	8	Maîtres de conférences de classe normale	453-820	
	Effectifs	8 emplois créés sur le 31-11 10 au 01/01/2005	Indices	
	8	Astronomes adjoints et physiciens adjoints de classe normale	453-820	
10 009	Personnels non enseignants.			<b>-10.096</b>
	Adaptation des emplois aux besoins des établissements.		31-05 31-06 33-90 33-91	-5.788 +7.080 -11.388 "
	Effectifs	5 emplois supprimés sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices	
	4	Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323	
	1	Agent administratif contractuel de 3ème catégorie	306-394	
	Effectifs	2 emplois supprimés sur le 31-05 60 au 01/01/2005	Indices	
	1	Agent technique de 3ème degré	-	
	1	Ouvrier qualifié A	-	
	Effectifs	7 emplois créés sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices	
	1	Ingénieur d'études de 2ème classe	369-618	
	1	Assistant ingénieur	338-550	
	4	Agents techniques de recherche et de formation (échelle 3)	263-337	
	1	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale	290-462	

## Titre III Moyens des services

**+149.115.955**

catégorie

mesure

**10 010 Etablissements d'enseignement supérieur. +10.627**

Adaptation aux besoins des établissements :	36-11	+10.627
Transformation d'emplois pour la Maison des sciences de l'homme.		
Transformation d'emplois pour le service du film de recherche scientifique - CERIMES	+10.627	

Effectifs	8 emplois supprimés sur le 36-11 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
-----------	---	---------

5	Agents techniques principaux de recherche et de formation (échelle 4)	266-351
---	---	---------

3	Agents techniques de recherche et de formation (échelle 3)	263-337
---	--	---------

Effectifs	8 emplois créés sur le 36-11 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
-----------	---	---------

1	Ingénieur d'études de 2ème classe	369-618
---	-----------------------------------	---------

1	Technicien de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale	296-462
---	--	---------

6	Adjoints techniques de recherche et de formation (échelle 5)	271-378
---	--	---------

**10 011 Institut national de recherche pédagogique. -55.203**

Adaptation des emplois aux besoins de l'établissement.	31-05	+12.538
	31-06	+4.263
	33-90	+1.475
	36-11	-73.479

Effectifs	2 emplois supprimés sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices
-----------	---	---------

1	Assistant ingénieur	338-550
---	---------------------	---------

1	Technicien de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale	296-462
---	--	---------

Effectifs	14 emplois supprimés sur le 36-11 30 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
-----------	--	---------

1	Instituteur	290-514
---	-------------	---------

1	Ingénieur de recherche de 2ème classe	411-712
---	---------------------------------------	---------

3	Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
---	--	---------

2	Secrétaires de documentation de classe normale du ministère de l'éducation nationale	290-462
---	--	---------

1	Maître de recherche	657-Gr.A
---	---------------------	----------

2	Ouvriers professionnels hautement qualifiés	-
---	---	---

3	Ouvriers professionnels très qualifiés	-
---	--	---

1	Ouvrier professionnel qualifié	-
---	--------------------------------	---

Effectifs	2 emplois créés sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices
-----------	---	---------

1	Ingénieur d'études de 2ème classe	369-618
---	-----------------------------------	---------

1	Ingénieur de recherche de 2ème classe	411-712
---	---------------------------------------	---------

P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****+149.115.955**

catégorie

mesure

Effectifs	14 emplois créés sur le 36-11 30 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
1	Ingénieur d'études de 2ème classe	369-618
2	Assistants ingénieurs	338-550
1	Professeur des universités de 2ème classe	657-Gr.A
1	Technicien de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale	296-462
2	Magasiniers spécialisés de 1ère classe (échelle 3)	263-337
1	Professeur des écoles de classe normale	348-657
2	Bibliothécaires adjoints spécialisés de 1ère classe	386-499
4	Agents des services techniques de recherche et de formation de 1ère classe (échelle 3)	263-337

10 012 Echange d'emplois avec la section enseignement scolaire. **-5.992**

Modification de la répartition budgétaire des emplois :	31-05	+1.452
- au profit de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions	31-06	-2.121
- au profit du Centre national de documentation pédagogique	33-90	+172
- au profit du Centre national d'enseignement à distance	36-11	-5.495
- au profit du Centre international d'études pédagogiques.		

Echange d'un emploi de personnel technique et ouvrier entre le Centre international d'études pédagogiques et la section de l'enseignement supérieur.

Effectifs	5 emplois supprimés sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices
1	Assistant ingénieur	338-550
2	Techniciens de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale	296-462
1	Agent technique principal de recherche et de formation (échelle 4)	266-351
1	Ingénieur de recherche de 2ème classe	411-712

Effectifs	1 emploi supprimé sur le 36-11 30 non budgétaire(s)	Indices
1	Ouvrier professionnel hautement qualifié	-

Effectifs	5 emplois créés sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices
1	Ingénieur d'études de 1ère classe	554-672
1	Technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle de l'éducation nationale	376-513
2	Adjoints techniques principaux de recherche et de formation	327-415
1	Agent technique de recherche et de formation (échelle 3)	263-337

Effectifs	1 emploi créé sur le 36-11 30 non budgétaire(s)	Indices
1	Ouvrier professionnel qualifié	-

**Titre III Moyens des services****+149.115.955**

catégorie									
mesure									
10	013	Echange d'emplois avec la section enseignement scolaire.	<b>-25.215</b>						
		Echange d'un emploi de secrétaire administratif scolaire et universitaire de classe normale	36-14 -25.215						
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Effectifs</th> <th>1 emploi supprimé sur le 36-14 10 non budgétaire(s)</th> <th>Indices</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Secrétaire d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale</td> <td>290-462</td> </tr> </tbody> </table>	Effectifs	1 emploi supprimé sur le 36-14 10 non budgétaire(s)	Indices	1	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale	290-462	
Effectifs	1 emploi supprimé sur le 36-14 10 non budgétaire(s)	Indices							
1	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale	290-462							
10	014	Textes indemnitaires	<b>+27.809</b>						
		Indemnité exceptionnelle allouée à certains fonctionnaires civils, aux militaires à solde mensuelle, aux magistrats de l'ordre judiciaire, ainsi qu'à certains agents non titulaires en poste à l'étranger (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	31-06 +40.826 31-12 -13.017						
10	015	Crédits de personnel.	<b>-13.460.000</b>						
		Ajustement des crédits destinés à la cessation progressive d'activité	-1.420.000 31-06 -750.000						
		Ajustement des crédits pour tenir compte de la situation réelle des personnels	-12.040.000 31-11 -9.280.000 31-12 -980.000 33-90 -1.250.000 33-91 -1.200.000						
10	016	Cotisations sociales. Part de l'Etat	<b>+14.355.000</b>						
		Incidence de la création de la cotisation au régime additionnel de la fonction publique (article 76 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003)	33-90 +14.355.000						
10	017	Congé de fin d'activité.	<b>-7.970.000</b>						
		Mise en oeuvre du dispositif relatif au congé de fin d'activité (loi n°96-1093 du 16 décembre 1996 modifiée)	33-91 -7.970.000						
10	018	Institut universitaire de formation des maîtres de Charente-Maritime.	<b>+370.720</b>						
		Mise en oeuvre de la loi n°90-587 du 4 juillet 1990 relative aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres.	36-11 +370.720						
10	019	Etablissements publics d'enseignement supérieur (Recherche).	<b>+157.638</b>						
		Ajustement des crédits pour tenir compte de la situation réelle des personnels.	31-11 +57.022 36-11 +100.616						
10	020	Etablissements publics d'enseignement supérieur (Recherche).	<b>+2.000.000</b>						
		Incidence de la création de la cotisation au régime additionnel de la fonction publique (article 76 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003)	36-11 +2.000.000						
<b>12 Moyens nouveaux</b>			<b>+126.415.359</b>						
12	001	Personnels enseignants-chercheurs et personnels non enseignants. Création d'emplois.	<b>+40.612.695</b>						
		Création au 1er janvier 2005 de :	+35.841.795 31-05 +4.056.000						
		700 emplois d'enseignants-chercheurs	31-06 +725.400						
		150 emplois d'ingénieur d'études (consolidation de la mesure prise à la rentrée	31-11 +26.318.355						



P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****+149.115.955**

catégorie

mesure

universitaire 2004).			31-12	+999.600
Création au 1er janvier 2005 de 150 autorisations de recrutement d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (consolidation de la mesure prise à la rentrée universitaire 2004) ce qui porte le nombre des autorisations d'ATER à 2548.	+4.770.900		31-96	+3.620.250
			33-90	+4.433.090
			33-91	+460.000

Effectifs	150 emplois créés sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices
150	Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618

Effectifs	700 emplois créés sur le 31-11 10 au 01/01/2005	Indices
245	Professeurs des universités de 2ème classe	657-Gr.A
455	Maîtres de conférences de classe normale	453-820

**12 002 Personnels enseignants-chercheurs. Création d'emplois +2.020.200**

Création, au 1er septembre 2005, de 150 emplois de personnels enseignants-chercheurs.			31-11	+1.736.750
			31-12	+58.800
			33-90	+201.650
			33-91	+23.000

Effectifs	150 emplois créés sur le 31-11 10 au 01/09/2005	Indices
150	Maîtres de conférences de classe normale	453-820

**12 003 Mesures statutaires "**

Mise en oeuvre du plan de résorption de l'emploi précaire (loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001). Inscription de 750 emplois non budgétaires financés par les établissements.			36-11	"
--	--	--	-------	---

Effectifs	750 emplois créés sur le 36-11 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
80	Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618
40	Assistants ingénieurs	338-550
100	Techniciens de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale	296-462
230	Adjoints techniques de recherche et de formation (échelle 5)	271-378
200	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
100	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale	290-462

**12 004 Personnels enseignants-chercheurs. +19.047**

Amélioration de la carrière des enseignants-chercheurs. Transformation, au 1er septembre 2005, de 5 emplois de professeur des universités (concours ouvert aux directeurs de recherche de 2ème classe).			31-11	+17.042
			33-90	+2.005

Effectifs	5 emplois supprimés sur le 31-11 10 au 01/09/2005	Indices
5	Professeurs des universités de 2ème classe	657-Gr.A

## Titre III Moyens des services

**+149.115.955**

catégorie

mesure

Effectifs	5 emplois créés sur le 31-11 10 au 01/09/2005	Indices
5	Professeurs des universités de 1ère classe	820-Gr.C

12 005 Personnels enseignants-chercheurs. **+2.057.955**

Amélioration des perspectives de carrière des enseignants-chercheurs.	31-11	+1.841.155
Transformation, au 1er septembre 2005, de 290 emplois de professeur des universités et de 150 emplois de maître de conférences.	33-90	+216.800

Effectifs	440 emplois supprimés sur le 31-11 10 au 01/09/2005	Indices
290	Professeurs des universités de 2ème classe	657-Gr.A
150	Maîtres de conférences de classe normale	453-820

Effectifs	440 emplois créés sur le 31-11 10 au 01/09/2005	Indices
200	Professeurs des universités de 1ère classe	820-Gr.C
90	Professeurs des universités de classe exceptionnelle	Gr.D-Gr.E
150	Maîtres de conférences hors classe	657-Gr.A

12 006 Personnels enseignants des disciplines médicales. **+259.015**

Amélioration des perspectives de carrière des enseignants des disciplines médicales. Transformation, au 1er septembre 2005, de 30 emplois de professeurs des universités des disciplines médicales et de 25 emplois de maître de conférences des disciplines médicales.	31-11	+231.746
	33-90	+27.269

Effectifs	55 emplois supprimés sur le 31-11 10 au 01/09/2005	Indices
30	Professeurs de 2ème classe des universités praticiens hospitaliers	657-Gr.A
25	Maîtres de conférences de 1ère classe praticiens hospitaliers de médecine	622-820

Effectifs	55 emplois créés sur le 31-11 10 au 01/09/2005	Indices
10	Professeurs de 1ère classe des universités praticiens hospitaliers	820-Gr.C
20	Professeurs de classe exceptionnelle des universités praticiens hospitaliers	Gr.D-Gr.E
25	Maîtres de conférences hors classe praticiens hospitaliers de médecine	657-Gr.A

12 007 Personnels enseignants des disciplines odontologiques. **+64.050**

Amélioration des perspectives de carrière. Transformation, au 1er septembre 2005, de 15 emplois de maître de conférences des disciplines odontologiques de 2ème classe en 1ère classe.	31-11	+57.310
	33-90	+6.740

Effectifs	15 emplois supprimés sur le 31-11 10 au 01/09/2005	Indices
15	Maîtres de conférences de 2ème classe praticiens hospitaliers d'odontologie	453-563

Effectifs	15 emplois créés sur le 31-11 10 au 01/09/2005	Indices
15	Maîtres de conférences de 1ère classe praticiens hospitaliers d'odontologie	622-820

P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****+149.115.955**

catégorie

mesure

12 008	Revalorisation de la carrière des assistants de l'enseignement supérieur.		<b>+225.892</b>
	Transformation, au 1er septembre 2005, de 250 emplois d'assistant de l'enseignement supérieur en emplois de maître de conférences.	31-11 33-90	+164.642 +61.250
	Effectifs	250 emplois supprimés sur le 31-11 10 au 01/09/2005	Indices
	250	Assistants de l'enseignement supérieur	369-672
	Effectifs	250 emplois créés sur le 31-11 10 au 01/09/2005	Indices
	250	Maîtres de conférences de classe normale	453-820
12 009	Personnels non enseignants. Création et suppression d'emplois.		<b>+1.900.378</b>
	Adaptation de la structure des emplois à l'évolution des tâches et des services : suppression de 350 emplois de catégorie C et création de 200 emplois de catégorie A et 150 emplois de catégorie B, à compter du 1er juillet 2005.	31-05 31-06 33-90	+1.377.176 +361.161 +162.041
	Effectifs	350 emplois supprimés sur le 31-05 10 au 01/07/2005	Indices
	350	Agents des services techniques de recherche et de formation de 2ème classe (échelle 2)	263-323
	Effectifs	350 emplois créés sur le 31-05 10 au 01/07/2005	Indices
	115	Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618
	65	Assistants ingénieurs	338-550
	150	Techniciens de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale	296-462
	20	Ingénieurs de recherche de 2ème classe	411-712
12 010	Personnels d'encadrement.		<b>+197.665</b>
	Amélioration de la carrière des personnels : transformation de 12 emplois de secrétaire général d'établissements publics d'enseignement supérieur de groupe II en emplois de secrétaire général d'établissements publics d'enseignement supérieur de groupe I. Transformation de 12 emplois d'agent comptable d'EPSCP groupe II en agent comptable d'EPSCP groupe I.	+78.432 31-05 31-06 33-90	+136.145 +49.284 +12.236
	Amélioration de la carrière des personnels : transformation de 8 emplois de conseiller d'administration scolaire et universitaire de classe normale et 4 emplois de conseiller d'administration scolaire et universitaire hors classe en emplois de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire.	+119.233	
	Effectifs	36 emplois supprimés sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices
	12	Secrétaires généraux d'établissement public d'enseignement supérieur de groupe 2	657-820
	12	Agents comptables d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel du groupe II	536-782
	8	Conseillers d'administration scolaire et universitaire de classe normale	452-710
	4	Conseillers d'administration scolaire et universitaire hors classe	695-797
	Effectifs	36 emplois créés sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices
	12	Secrétaires généraux d'établissements publics	657-Gr.A

## Titre III Moyens des services

**+149.115.955**

catégorie

mesure

d'enseignement supérieur de groupe 1

12 Agents comptables d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel du groupe I 536-797

12 Secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire 657-820

**12 011 Personnels de recherche et formation. +478.979**

Amélioration de la carrière des personnels. Transformation de 60 emplois d'ingénieur de recherche et de 110 emplois d'ingénieur d'études.	31-05	+240.519
	31-06	+97.150
	33-90	+141.310

Effectifs	170 emplois supprimés sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices
60	Ingénieurs de recherche de 2ème classe	411-712
110	Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618

Effectifs	170 emplois créés sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices
50	Ingénieurs de recherche de 1ère classe	581-820
10	Ingénieurs de recherche hors classe	657-Gr. A
110	Ingénieurs d'études de 1ère classe	554-672

**12 012 Personnels non enseignants. +17.000**

Pyramidage du corps des attachés d'administration scolaire et universitaire	36-14	+17.000
---	-------	---------

Effectifs	4 emplois supprimés sur le 36-14 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
4	Attachés d'administration scolaire et universitaire	348-641

Effectifs	4 emplois créés sur le 36-14 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
3	Attachés principaux de 1ère classe d'administration scolaire et universitaire	695-782
1	Attaché principal de 2ème classe d'administration scolaire et universitaire	476-672

**12 013 Personnels non enseignants. +475.000**

Revalorisation de la carrière des adjoints administratifs	+408.820	31-05	+362.309
Transformation d'emplois d'adjoint administratif	+66.180	31-06	+1.480
		33-90	+45.031
		36-14	+66.180

Effectifs	206 emplois supprimés sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices
206	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351

Effectifs	24 emplois supprimés sur le 36-14 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
24	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351

P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****+149.115.955**

catégorie

mesure

Effectifs	206 emplois créés sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices
75	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393
131	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
Effectifs	24 emplois créés sur le 36-14 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
9	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393
15	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378

12 014 Personnel médico-social. **+121.000**

Revalorisation de la carrière des infirmières.	31-05	+96.395
	31-06	+7.315
	33-90	+17.290

Effectifs	35 emplois supprimés sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices
35	Infirmiers(es) de classe normale du ministère de l'éducation nationale	307-480
Effectifs	35 emplois créés sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices
35	Infirmiers(es) de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	410-533

12 015 Personnel médico-social. **+16.000**

Revalorisation de la carrière des assistantes sociales	31-05	+4.454
	31-06	+200
	33-90	+646
	36-14	+10.700

Effectifs	2 emplois supprimés sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices
2	Assistants de service social	307-499
Effectifs	4 emplois supprimés sur le 36-14 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
4	Assistants de service social	307-499
Effectifs	2 emplois créés sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices
2	Assistants de service social principaux	374-533
Effectifs	4 emplois créés sur le 36-14 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
4	Assistants de service social principaux	374-533

12 016 Centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires. Création et suppression d'emplois **+325.160**

Requalification de 20 emplois d'adjoint administratif en emplois d'attaché d'administration scolaire et universitaire.	36-14	+325.160
--	-------	----------

## Titre III Moyens des services

+149.115.955

catégorie

mesure

Effectifs	20 emplois supprimés sur le 36-14 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
-----------	--	---------

20	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
----	---	---------

Effectifs	20 emplois créés sur le 36-14 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
-----------	--	---------

20	Attachés d'administration scolaire et universitaire	348-641
----	---	---------

12 017 Personnels non enseignants. Intégration dans les corps techniques de recherche et de formation. **+427.996**

Revalorisation de la situation des personnels. Intégration de 269 emplois de l'administration de recherche et formation dans les corps techniques de recherche et formation.	31-05	+232.732
	31-06	+167.884
	33-90	+27.380

Effectifs	243 emplois supprimés sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices
-----------	---	---------

70	Secrétaires d'administration de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale	290-462
----	--	---------

23	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe de recherche et de formation (NEI)	359-393
----	--	---------

41	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe de recherche et de formation (échelle 5)	271-378
----	--	---------

109	Adjoints administratifs de recherche et de formation (échelle 4)	266-351
-----	--	---------

Effectifs	26 emplois supprimés sur le 31-05 60 au 01/01/2005	Indices
-----------	--	---------

8	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe de recherche et de formation (échelle 5)	271-378
---	--	---------

18	Adjoints administratifs de recherche et de formation (échelle 4)	266-351
----	--	---------

Effectifs	243 emplois créés sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices
-----------	---	---------

70	Techniciens de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale	296-462
----	---	---------

150	Adjoints techniques de recherche et de formation (échelle 5)	271-378
-----	--	---------

23	Adjoints techniques principaux de recherche et de formation	327-415
----	---	---------

Effectifs	26 emplois créés sur le 31-05 60 au 01/01/2005	Indices
-----------	--	---------

26	Adjoints techniques de recherche et de formation (échelle 5)	271-378
----	--	---------

12 018 Personnels non enseignants. Intégration dans les corps techniques de recherche et de formation (Recherche). "

Revalorisation de la situation des personnels. Intégration de 236 emplois de l'administration de recherche et formation dans les corps techniques de recherche et formation.	31-05	"
--	-------	---

P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****+149.115.955**

catégorie

mesure

Effectifs	236 emplois supprimés sur le 31-05 50 au 01/01/2005	Indices
10	Secrétaires d'administration de recherche et de formation de classe supérieure de l'éducation nationale	351-488
33	Secrétaires d'administration de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale	290-462
19	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe de recherche et de formation (NEI)	359-393
42	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe de recherche et de formation (échelle 5)	271-378
132	Adjoints administratifs de recherche et de formation (échelle 4)	266-351

Effectifs	236 emplois créés sur le 31-05 50 au 01/01/2005	Indices
10	Techniciens de recherche et de formation de classe supérieure de l'éducation nationale	351-488
33	Techniciens de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale	296-462
174	Adjoints techniques de recherche et de formation (échelle 5)	271-378
19	Adjoints techniques principaux de recherche et de formation	327-415

12 019 Personnels non enseignants. **+14.000**

Transformation d'emplois de secrétaire de documentation en emplois de technicien de recherche et de formation **36-11** +14.000

Effectifs	3 emplois supprimés sur le 36-11 30 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
1	Secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	351-488
2	Secrétaires de documentation de classe normale du ministère de l'éducation nationale	290-462

Effectifs	3 emplois créés sur le 36-11 30 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
1	Technicien de recherche et de formation de classe supérieure de l'éducation nationale	351-488
2	Techniciens de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale	296-462

12 020 Crédits indemnitaires des personnels enseignants. **+95.200**

Revalorisation du 3ème taux de la prime d'administration, à compter du 1er septembre 2005 : **31-12** +95.200

- des chefs d'établissement publics, directeurs des établissements, des instituts ou écoles internes aux universités ou aux instituts nationaux polytechniques,
- des directeurs d'établissement public autonome,
- directeurs d'IUT.

12 021 Crédits indemnitaires des personnels enseignants. **+5.627**

Attribution de la prime d'administration (3ème taux) aux chefs d'établissements nouvellement créés. **31-12** +5.627

## Titre III Moyens des services

**+149.115.955**

catégorie				
mesure				
12	022	Crédits indemnitaires des personnels non enseignants.		<b>+7.475.000</b>
		Amélioration du régime indemnitaire des personnels administratifs des établissements d'enseignement supérieur	+3.399.000 31-06	+3.322.000
		Amélioration du régime indemnitaire des personnels des oeuvres universitaires et scolaires.	+4.076.000 36-11	+77.000
				+4.076.000
12	023	Cotisations sociales. Part de l'Etat		<b>+11.600.000</b>
		Incidence de la création d'une contribution destinée au financement des mesures en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées (contribution solidarité autonomie)	33-90	+11.600.000
12	024	Dépenses d'informatique et de télématique.		<b>+701.000</b>
		Développement de projets nouveaux ou en cours de généralisation et extension d'applications existantes	34-98	+701.000
12	025	Etablissements publics d'enseignement supérieur (Recherche).		<b>+300.000</b>
		Création d'une antenne de l'Observatoire français des conjonctures économiques à Nice	36-11	+300.000
12	026	Etablissements d'enseignement supérieur et bibliothèques. Subvention de fonctionnement.		<b>+20.870.000</b>
		Augmentation de la subvention de fonctionnement versée :		
		aux établissements d'enseignement supérieur	+20.870.000 36-11	+20.870.000
		aux bibliothèques et à l'INHA	+14.530.000	
		à l'établissement public du campus de Jussieu (y compris les crédits correspondant à la rémunération d'un emploi non budgétaire)	+2.000.000	
		à l'établissement public du musée du Quai Branly (y compris les crédits correspondant à la rémunération de 53 emplois non budgétaires au 1er juillet 2005)	+340.000	
			+4.000.000	
12	027	Programme "Formations supérieures et recherche universitaire"		<b>+23.496.500</b>
		Expérimentation des dispositions de la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances par quatre établissements d'enseignement supérieur (Universités d'Aix-Marseille III, d'Orléans, de Rennes I et Institut national polytechnique de Grenoble).	39-10	+23.496.500
		Inscription de crédits pour le soutien des activités de recherche et pour la maintenance des bâtiments universitaires (crédits en provenance du chapitre 66-71 (13.606.500) et du chapitre 66-72 (9.890.000).		
12	028	Programme "Vie étudiante"		<b>+12.640.000</b>
		Expérimentation des dispositions de la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances pour le réseau des oeuvres universitaires et scolaires.	39-11	+12.640.000
		Inscription de crédits pour la réhabilitation des logements étudiants (crédits en provenance du chapitre 66-72).		
<b>13 Transferts</b>				<b>-5.756.840</b>
13	001	Transfert interne		"
		Transfert de 8 emplois et des crédits correspondants pour le Conseil national des astronomes et physiciens (CNAP) dans le cadre du renforcement de la	31-11	"



P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****+149.115.955**

catégorie

mesure

recherche dans l'enseignement supérieur (Recherche)	31-12	"
	33-90	"
	33-91	"

Effectifs	8 emplois supprimés sur le 31-11 10	Indices
8	Astronomes adjoints et physiciens adjoints de classe normale	453-820

Effectifs	8 emplois créés sur le 31-11 50	Indices
8	Astronomes adjoints et physiciens adjoints de classe normale	453-820

13 002 Transfert interne "

Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	31-05	-47.577.027
	31-06	-4.905.525
Programme "Formations supérieures et recherche universitaire" : expérimentation par les Universités d'Aix-Marseille III, d'Orléans, de Rennes I et l'Institut national polytechnique de Grenoble.	31-11	-131.612.431
	31-12	-6.457.798
Transfert de 2.283 emplois de personnels IATOSS et bibliothèques du chapitre 31-05 vers le chapitre 39-10 (nouveau)	31-96	-8.946.150
	33-90	-26.210.474
Transfert de 3.247 emplois d'enseignants du chapitre 31-11 vers le chapitre 39-10 (nouveau)	33-91	-3.126.159
	39-10	+228.835.564
Transfert d'autorisations de recrutement de 350 moniteurs, 54 personnels associés à temps partiel, 2 associés de médecine générale, 119 attachés temporaires d'enseignement et de recherche, 12 lecteurs et d'1 maître de langues étrangères et des crédits correspondants du chapitre 31-96 vers le chapitre 39-10 (nouveau)		

Effectifs	2145 emplois supprimés sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices
1	Secrétaire général d'administration scolaire et universitaire	657-820
2	Agents comptables d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel du groupe I	536-797
2	Agents comptables d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel du groupe II	536-782
2	Secrétaires généraux d'établissement public d'enseignement supérieur de groupe 2	657-820
2	Secrétaires généraux d'établissements publics d'enseignement supérieur de groupe 1	657-Gr.A
4	Conseillers d'administration scolaire et universitaire de classe normale	452-710
1	Conseiller d'administration scolaire et universitaire hors classe	695-797
1	Conducteur d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337
50	Attachés d'administration scolaire et universitaire	348-641
7	Attachés principaux de 1ère classe d'administration scolaire et universitaire	695-782
27	Attachés principaux de 2ème classe d'administration scolaire et universitaire	476-672
139	Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618
31	Ingénieurs d'études de 1ère classe	554-672

## Titre III Moyens des services

+149.115.955

catégorie

mesure

10	Ingénieurs d'études hors classe	695-782
123	Assistants ingénieurs	338-550
54	Techniciens de recherche et de formation de classe exceptionnelle de l'éducation nationale	376-513
72	Techniciens de recherche et de formation de classe supérieure de l'éducation nationale	351-488
230	Techniciens de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale	296-462
309	Adjointes techniques de recherche et de formation (échelle 5)	271-378
43	Adjointes techniques principaux de recherche et de formation	327-415
34	Agents techniques principaux de recherche et de formation (échelle 4)	266-351
110	Agents techniques de recherche et de formation (échelle 3)	263-337
2	Agents contractuels de 2ème catégorie	341-420
2	Agents contractuels de 1ère catégorie	426-549
1	Agent administratif contractuel de 3ème catégorie	306-394
85	Ingénieurs de recherche de 2ème classe	411-712
21	Ingénieurs de recherche de 1ère classe	581-820
8	Ingénieurs de recherche hors classe	657-Gr.A
52	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
8	Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
23	Adjointes administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393
50	Adjointes administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
213	Adjointes administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
206	Agents des services techniques de recherche et de formation de 2ème classe (échelle 2)	263-323
62	Agents des services techniques de recherche et de formation de 1ère classe (échelle 3)	263-337
22	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe exceptionnelle du ministère de l'éducation nationale	376-513
22	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	351-488
114	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale	290-462

Effectifs	138 emplois supprimés sur le 31-05 20 au 01/01/2005	Indices
26	Magasiniers en chef (échelle 5)	271-378
6	Magasiniers en chef principaux (NEI)	359-393
11	Magasiniers spécialisés de 2ème classe (échelle 2)	263-323
6	Magasiniers spécialisés de 1ère classe (échelle 3)	263-337
10	Magasiniers spécialisés hors classe (échelle 4)	266-351

P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****+149.115.955**

catégorie

mesure

3	Conservateurs généraux des bibliothèques	733-Gr.C
12	Conservateurs en chef des bibliothèques	581-Gr.A
6	Conservateurs de 1ère classe des bibliothèques	516-695
3	Conservateurs de 2ème classe des bibliothèques	369-499
13	Bibliothécaires	348-641
11	Bibliothécaires adjoints spécialisés hors classe	374-533
7	Bibliothécaires adjoints spécialisés de 1ère classe	386-499
19	Bibliothécaires adjoints spécialisés de 2ème classe	307-472
5	Assistants de bibliothèque de classe normale	290-462

Effectifs	3247 emplois supprimés sur le 31-11 10 au 01/01/2005	Indices
1	Professeur de chirurgie dentaire odontologue de 1er grade	415-820
30	Assistants des disciplines médicales de 1er échelon (avant 2 ans)	-
94	Assistants des disciplines médicales de 2ème échelon (après 2 ans)	-
9	Maîtres de conférences de 1ère classe praticiens hospitaliers d'odontologie	622-820
10	Maîtres de conférences de 2ème classe praticiens hospitaliers d'odontologie	453-563
304	Professeurs agrégés de classe normale	378-820
39	Professeurs agrégés hors-classe	657-Gr.A
1	Maître de conférences hors classe praticien hospitalier d'odontologie	657-Gr.A
55	Professeurs de 2ème classe des universités praticiens hospitaliers	657-Gr.A
37	Professeurs de 1ère classe des universités praticiens hospitaliers	820-Gr.C
2	Professeurs de classe exceptionnelle des universités praticiens hospitaliers	Gr.D-Gr.E
432	Professeurs des universités de 2ème classe	657-Gr.A
321	Professeurs des universités de 1ère classe	820-Gr.C
91	Professeurs des universités de classe exceptionnelle	Gr.D-Gr.E
3	Professeurs de 2ème classe des universités odontologues	657-Gr.A
4	Professeurs de 1ère classe des universités odontologues	820-Gr.C
4	Maîtres de conférences de 2ème classe praticiens hospitaliers de médecine	453-563
32	Maîtres de conférences de 1ère classe praticiens hospitaliers de médecine	622-820
3	Maîtres de conférences hors classe praticiens hospitaliers de médecine	657-Gr.A
131	Maîtres de conférences hors classe	657-Gr.A
1.400	Maîtres de conférences de classe normale	453-820
19	Professeurs de l'école nationale supérieure des arts et métiers	378-820
1	Professeur hors classe de l'école nationale supérieure des	657-Gr.A

## Titre III Moyens des services

+149.115.955

catégorie

mesure

	arts et métiers	
144	Professeurs certifiés	348-657
46	Professeurs certifiés hors classe	494-782
2	Praticiens hospitaliers universitaires	-
30	Assistants de l'enseignement supérieur	369-672
1	Professeur de lycée professionnel hors classe	494-782
1	Professeur de lycée professionnel de classe normale	348-657

Effectifs	5530 emplois créés sur le 39-10 01 au 01/01/2005	Indices
1	Secrétaire général d'administration scolaire et universitaire	657-820
2	Agents comptables d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel du groupe I	536-797
2	Agents comptables d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel du groupe II	536-782
2	Secrétaires généraux d'établissement public d'enseignement supérieur de groupe 2	657-820
2	Secrétaires généraux d'établissements publics d'enseignement supérieur de groupe 1	657-Gr.A
1	Professeur de chirurgie dentaire odontologiste de 1er grade	415-820
30	Assistants des disciplines médicales de 1er échelon (avant 2 ans)	-
94	Assistants des disciplines médicales de 2ème échelon (après 2 ans)	-
4	Conseillers d'administration scolaire et universitaire de classe normale	452-710
1	Conseiller d'administration scolaire et universitaire hors classe	695-797
9	Maîtres de conférences de 1ère classe praticiens hospitaliers d'odontologie	622-820
10	Maîtres de conférences de 2ème classe praticiens hospitaliers d'odontologie	453-563
304	Professeurs agrégés de classe normale	378-820
39	Professeurs agrégés hors-classe	657-Gr.A
1	Maître de conférences hors classe praticien hospitalier d'odontologie	657-Gr.A
1	Conducteur d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337
50	Attachés d'administration scolaire et universitaire	348-641
7	Attachés principaux de 1ère classe d'administration scolaire et universitaire	695-782
27	Attachés principaux de 2ème classe d'administration scolaire et universitaire	476-672
139	Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618
31	Ingénieurs d'études de 1ère classe	554-672
10	Ingénieurs d'études hors classe	695-782
123	Assistants ingénieurs	338-550
55	Professeurs de 2ème classe des universités praticiens	657-Gr.A

P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****+149.115.955**

catégorie

mesure

	hospitaliers	
37	Professeurs de 1ère classe des universités praticiens hospitaliers	820-Gr.C
2	Professeurs de classe exceptionnelle des universités praticiens hospitaliers	Gr.D-Gr.E
432	Professeurs des universités de 2ème classe	657-Gr.A
321	Professeurs des universités de 1ère classe	820-Gr.C
91	Professeurs des universités de classe exceptionnelle	Gr.D-Gr.E
3	Professeurs de 2ème classe des universités odontologistes	657-Gr.A
4	Professeurs de 1ère classe des universités odontologistes	820-Gr.C
4	Maîtres de conférences de 2ème classe praticiens hospitaliers de médecine	453-563
32	Maîtres de conférences de 1ère classe praticiens hospitaliers de médecine	622-820
3	Maîtres de conférences hors classe praticiens hospitaliers de médecine	657-Gr.A
131	Maîtres de conférences hors classe	657-Gr.A
1.400	Maîtres de conférences de classe normale	453-820
19	Professeurs de l'école nationale supérieure des arts et métiers	378-820
1	Professeur hors classe de l'école nationale supérieure des arts et métiers	657-Gr.A
144	Professeurs certifiés	348-657
46	Professeurs certifiés hors classe	494-782
54	Techniciens de recherche et de formation de classe exceptionnelle de l'éducation nationale	376-513
72	Techniciens de recherche et de formation de classe supérieure de l'éducation nationale	351-488
230	Techniciens de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale	296-462
309	Adjointes techniques de recherche et de formation (échelle 5)	271-378
43	Adjointes techniques principaux de recherche et de formation	327-415
34	Agents techniques principaux de recherche et de formation (échelle 4)	266-351
110	Agents techniques de recherche et de formation (échelle 3)	263-337
26	Magasiniers en chef (échelle 5)	271-378
6	Magasiniers en chef principaux (NEI)	359-393
11	Magasiniers spécialisés de 2ème classe (échelle 2)	263-323
6	Magasiniers spécialisés de 1ère classe (échelle 3)	263-337
10	Magasiniers spécialisés hors classe (échelle 4)	266-351
2	Agents contractuels de 2ème catégorie	341-420
2	Agents contractuels de 1ère catégorie	426-549
1	Agent administratif contractuel de 3ème catégorie	306-394
2	Praticiens hospitaliers universitaires	-

## Titre III Moyens des services

+149.115.955

catégorie

mesure

85	Ingénieurs de recherche de 2ème classe	411-712
21	Ingénieurs de recherche de 1ère classe	581-820
8	Ingénieurs de recherche hors classe	657-Gr.A
52	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
8	Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
23	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393
50	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
213	Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
3	Conservateurs généraux des bibliothèques	733-Gr.C
12	Conservateurs en chef des bibliothèques	581-Gr.A
6	Conservateurs de 1ère classe des bibliothèques	516-695
3	Conservateurs de 2ème classe des bibliothèques	369-499
13	Bibliothécaires	348-641
11	Bibliothécaires adjoints spécialisés hors classe	374-533
7	Bibliothécaires adjoints spécialisés de 1ère classe	386-499
19	Bibliothécaires adjoints spécialisés de 2ème classe	307-472
206	Agents des services techniques de recherche et de formation de 2ème classe (échelle 2)	263-323
62	Agents des services techniques de recherche et de formation de 1ère classe (échelle 3)	263-337
22	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe exceptionnelle du ministère de l'éducation nationale	376-513
22	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	351-488
114	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale	290-462
30	Assistants de l'enseignement supérieur	369-672
5	Assistants de bibliothèque de classe normale	290-462
1	Professeur de lycée professionnel hors classe	494-782
1	Professeur de lycée professionnel de classe normale	348-657

## 13 003 Transfert interne

+100.148

Expérimentation des dispositions de la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances : Universités d'Aix-Marseille III, d'Orléans, de Rennes I et Institut national polytechnique de Grenoble	36-11	-44.872.681
Transfert des crédits de fonctionnement du chapitre 36-11 vers le chapitre 39-10 relatif au programme "Formations supérieures et recherche universitaire"	39-10	+44.028.113
Inscription sur le chapitre 39-11 relatif au programme "Vie étudiante" de crédits précédemment inscrits au chapitre 36-11	39-11	+944.716

Cf. mesure : 13-004 du titre III

P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****+149.115.955**

catégorie

mesure

13 004 Transfert interne **-100.148**Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 : **36-11** -100.148

Transfert de crédits du chapitre 36-11 art 50 vers le chapitre 39-10 relatif au programme "Formations supérieures et recherche universitaire" dans le cadre de l'expérimentation par les universités d'Aix-Marseille III, d'Orléans, de Rennes I et l'Institut national polytechnique de Grenoble

Cf. mesure : 13-003 du titre III

13 005 Transfert interne. "

Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 : **36-14** -105.767.692Modification de l'imputation budgétaire des emplois du réseau des oeuvres universitaires. **39-11** +105.767.692

Inscription sur le chapitre 39-11 relatif au programme "Vie étudiante" de 2.885 emplois non budgétaires précédemment inscrits sur le chapitre 36-14

Effectifs	2885 emplois supprimés sur le 36-14 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
9	Directeurs de centre régional des oeuvres universitaires et scolaires du 2ème groupe	687-820
19	Directeurs de centre régional des oeuvres universitaires et scolaires du 1er groupe	687-Gr.A
16	Directeurs de centre local des oeuvres universitaires et scolaires	687-820
20	Secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire	657-820
28	Agents comptables d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel du groupe II	536-782
1	Directeur adjoint du centre national des oeuvres universitaires (CNOUS)	657-Gr.B
3	Sous-directeurs du centre national des oeuvres universitaires (CNOUS)	657-Gr.A
5	Conseillers d'administration scolaire et universitaire de classe normale	452-710
9	Conseillers d'administration scolaire et universitaire hors classe	695-797
3	Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337
369	Attachés d'administration scolaire et universitaire	348-641
11	Attachés principaux de 1ère classe d'administration scolaire et universitaire	695-782
68	Attachés principaux de 2ème classe d'administration scolaire et universitaire	476-672
55	Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618
2	Ingénieurs d'études de 1ère classe	554-672
4	Assistants ingénieurs	338-550
3	Professeurs certifiés	348-657
1	Professeur certifié hors classe	494-782
4	Techniciens de recherche et de formation de classe	351-488

## Titre III Moyens des services

+149.115.955

catégorie

mesure

	supérieure de l'éducation nationale	
37	Techniciens de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale	296-462
11	Adjoints techniques de recherche et de formation (échelle 5)	271-378
3	Agents techniques principaux de recherche et de formation (échelle 4)	266-351
16	Agents techniques de recherche et de formation (échelle 3)	263-337
1	Agent contractuel de 1ère catégorie	426-549
1	Agent administratif contractuel de 3ème catégorie	306-394
2	Ingénieurs de recherche de 2ème classe	411-712
1	Ingénieur de recherche de 1ère classe	581-820
230	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
57	Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
124	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393
244	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
656	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
40	Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat	403-550
108	Assistants de service social	307-499
27	Assistants de service social principaux	374-533
77	Agents des services techniques de recherche et de formation de 2ème classe (échelle 2)	263-323
16	Agents des services techniques de recherche et de formation de 1ère classe (échelle 3)	263-337
78	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe exceptionnelle du ministère de l'éducation nationale	376-513
131	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	351-488
379	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale	290-462
5	Infirmiers(es) de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	410-533
7	Infirmiers(es) de classe normale du ministère de l'éducation nationale	307-480
1	Ingénieur de haute technicité	Gr.B
1	Directeur (CNOUS)	Gr.E
1	Agent comptable (CNOUS)	Gr.B
1	Chargé de mission (CNOUS)	390-770

Effectifs	2885 emplois créés sur le 39-11 01 non budgétaire(s)	Indices
1	Ingénieur de haute technicité	Gr.B



P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****+149.115.955**

catégorie

mesure

1	Directeur (CNOUS)	Gr.E
1	Agent comptable (CNOUS)	Gr.B
1	Chargé de mission (CNOUS)	390-770
9	Directeurs de centre régional des oeuvres universitaires et scolaires du 2ème groupe	687-820
19	Directeurs de centre régional des oeuvres universitaires et scolaires du 1er groupe	687-Gr.A
16	Directeurs de centre local des oeuvres universitaires et scolaires	687-820
20	Secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire	657-820
28	Agents comptables d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel du groupe II	536-782
1	Directeur adjoint du centre national des oeuvres universitaires (CNOUS)	657-Gr.B
3	Sous-directeurs du centre national des oeuvres universitaires (CNOUS)	657-Gr.A
5	Conseillers d'administration scolaire et universitaire de classe normale	452-710
9	Conseillers d'administration scolaire et universitaire hors classe	695-797
3	Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337
369	Attachés d'administration scolaire et universitaire	348-641
11	Attachés principaux de 1ère classe d'administration scolaire et universitaire	695-782
68	Attachés principaux de 2ème classe d'administration scolaire et universitaire	476-672
55	Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618
2	Ingénieurs d'études de 1ère classe	554-672
4	Assistants ingénieurs	338-550
3	Professeurs certifiés	348-657
1	Professeur certifié hors classe	494-782
4	Techniciens de recherche et de formation de classe supérieure de l'éducation nationale	351-488
37	Techniciens de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale	296-462
11	Adjoints techniques de recherche et de formation (échelle 5)	271-378
3	Agents techniques principaux de recherche et de formation (échelle 4)	266-351
16	Agents techniques de recherche et de formation (échelle 3)	263-337
1	Agent contractuel de 1ère catégorie	426-549
1	Agent administratif contractuel de 3ème catégorie	306-394
2	Ingénieurs de recherche de 2ème classe	411-712
1	Ingénieur de recherche de 1ère classe	581-820
230	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
57	Agents administratifs de 1ère classe des services	263-337

## Titre III Moyens des services

+149.115.955

catégorie

mesure

	déconcentrés (échelle 3)	
124	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393
244	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
656	Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
40	Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat	403-550
108	Assistants de service social	307-499
27	Assistants de service social principaux	374-533
77	Agents des services techniques de recherche et de formation de 2ème classe (échelle 2)	263-323
16	Agents des services techniques de recherche et de formation de 1ère classe (échelle 3)	263-337
78	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe exceptionnelle du ministère de l'éducation nationale	376-513
131	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	351-488
379	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale	290-462
5	Infirmiers(es) de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	410-533
7	Infirmiers(es) de classe normale du ministère de l'éducation nationale	307-480

## 13 006 Transfert interne

"

Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :		
	31-05	-1.240.439
	31-06	-127.898
Programme "Vie étudiante" : expérimentation par les universités d'Aix-Marseille III, d'Orléans, de Rennes I et l'Institut national polytechnique de Grenoble	31-11	-687.962
	31-12	-33.756
Transfert de 60 emplois de personnels IATOSS du chapitre 31-05 vers le chapitre 39-11 (nouveau)	33-90	-268.659
	33-91	-32.043
Transfert de 17 emplois d'enseignants du chapitre 31-11 vers le chapitre 39-11 (nouveau)	39-11	+2.390.757

Effectifs	60 emplois supprimés sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices
2	Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618
1	Ingénieur d'études de 1ère classe	554-672
1	Ingénieur d'études hors classe	695-782
3	Adjoint techniques de recherche et de formation (échelle 5)	271-378
1	Adjoint technique principal de recherche et de formation	327-415
3	Agents techniques principaux de recherche et de formation (échelle 4)	266-351
9	Agents techniques de recherche et de formation (échelle 3)	263-337
1	Adjoint administratif principal de 1ère classe des	359-393

P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****+149.115.955**

catégorie

mesure

	services déconcentrés (NEI)	
1	Adjoint administratif principal de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
4	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
4	Assistants de service social	307-499
10	Agents des services techniques de recherche et de formation de 2ème classe (échelle 2)	263-323
4	Agents des services techniques de recherche et de formation de 1ère classe (échelle 3)	263-337
6	Infirmiers(es) de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	410-533
10	Infirmiers(es) de classe normale du ministère de l'éducation nationale	307-480

Effectifs	17 emplois supprimés sur le 31-11 10 au 01/01/2005	Indices
6	Professeurs agrégés de classe normale	378-820
1	Professeur agrégé hors-classe	657-Gr.A
8	Professeurs certifiés	348-657
2	Professeurs certifiés hors classe	494-782

Effectifs	77 emplois créés sur le 39-11 01 au 01/01/2005	Indices
6	Professeurs agrégés de classe normale	378-820
1	Professeur agrégé hors-classe	657-Gr.A
2	Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618
1	Ingénieur d'études de 1ère classe	554-672
1	Ingénieur d'études hors classe	695-782
8	Professeurs certifiés	348-657
2	Professeurs certifiés hors classe	494-782
3	Adjoints techniques de recherche et de formation (échelle 5)	271-378
1	Adjoint technique principal de recherche et de formation	327-415
3	Agents techniques principaux de recherche et de formation (échelle 4)	266-351
9	Agents techniques de recherche et de formation (échelle 3)	263-337
1	Adjoint administratif principal de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393
1	Adjoint administratif principal de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
4	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
4	Assistants de service social	307-499
10	Agents des services techniques de recherche et de formation de 2ème classe (échelle 2)	263-323
4	Agents des services techniques de recherche et de formation de 1ère classe (échelle 3)	263-337
6	Infirmiers(es) de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	410-533

## Titre III Moyens des services

**+149.115.955**

catégorie

mesure

10	Infirmiers(es) de classe normale du ministère de l'éducation nationale	307-480		
<b>13 007</b>	<b>Transfert interne</b>			<b>"</b>
	Expérimentation des dispositions de la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances pour le réseau des oeuvres universitaires et scolaires		36-14	-180.648.474
	Inscription sur le chapitre 39-11 relatif au programme "Vie étudiante" des crédits précédemment inscrits au chapitre 36-14		39-11	+180.648.474
<b>13 008</b>	<b>Transfert interne</b>			<b>+4.575.838</b>
	Expérimentation des dispositions de la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances pour le réseau des oeuvres universitaires et scolaires.		39-11	+4.575.838
	Inscription sur le chapitre 39-11 des crédits précédemment inscrits sur le chapitre 43-71 (au titre du fonds de solidarité universitaire).			
	Cf. mesure : 13-001 du titre IV			
<b>13 009</b>	<b>Transfert entre sections</b>			<b>+119.140</b>
	Transfert entre la section de l'enseignement scolaire et la section de l'enseignement supérieur. Plan d'intégration des instituteurs en professeurs des écoles.		31-11	+118.180
			31-12	-11.820
	Cf. section : Education nationale, enseignement supérieur et recherche. I. Enseignement scolaire	-119.140	33-90	+12.780
	Effectifs	20 emplois supprimés sur le 31-11 10 au 01/01/2005	Indices	
	20	Instituteurs spécialisés maîtres formateurs des écoles normales	290-514	
	Effectifs	20 emplois créés sur le 31-11 10 au 01/01/2005	Indices	
	20	Professeurs des écoles de classe normale	348-657	
<b>13 010</b>	<b>Transfert entre sections</b>			<b>-242.093</b>
	Transfert entre la section de l'enseignement scolaire et la section de l'enseignement supérieur de 3 emplois.	-13.183	31-05	-179.563
			31-06	-42.071
	Transfert entre la section de l'enseignement scolaire et la section de l'enseignement supérieur. Promotion de personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (I.T.R.F.) dans les services déconcentrés et dans les services centraux.	-228.910	33-90	-20.459
			33-91	"
	Cf. section : Education nationale, enseignement supérieur et recherche. I. Enseignement scolaire	+242.093		
	Effectifs	25 emplois supprimés sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices	
	3	Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618	
	3	Ingénieurs d'études hors classe	695-782	
	2	Techniciens de recherche et de formation de classe supérieure de l'éducation nationale	351-488	
	12	Techniciens de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale	296-462	
	1	Adjoint technique principal de recherche et de formation	327-415	

P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****+149.115.955**

catégorie

mesure

1	Ingénieur de recherche de 1ère classe	581-820
3	Ingénieurs de recherche hors classe	657-Gr.A

Effectifs	22 emplois créés sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices
1	Ingénieur d'études de 1ère classe	554-672
4	Assistants ingénieurs	338-550
7	Adjointes techniques de recherche et de formation (échelle 5)	271-378
7	Agents techniques de recherche et de formation (échelle 3)	263-337
2	Ingénieurs de recherche de 2ème classe	411-712
1	Agent des services techniques de recherche et de formation de 1ère classe (échelle 3)	263-337

Effectifs	3 emplois créés sur le 31-05 20 au 01/01/2005	Indices
2	Magasiniers spécialisés hors classe (échelle 4)	266-351
1	Bibliothécaire	348-641

**13 011 Transfert entre sections -19.878**

Transfert entre la section de l'enseignement scolaire et la section de l'enseignement supérieur. Echange d'emplois de professeur agrégé de classe normale et d'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de classe normale.	31-11	-10.906
	31-12	-7.689
	33-90	-1.283

Cf. section : Education nationale, enseignement supérieur et recherche. I. Enseignement scolaire +19.878

Effectifs	4 emplois supprimés sur le 31-11 10 au 01/09/2005	Indices
4	Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux de classe normale	581-Gr.A

Effectifs	4 emplois créés sur le 31-11 10 au 01/09/2005	Indices
4	Professeurs agrégés de classe normale	378-820

**13 012 Transfert entre sections -163.392**

Echange d'emplois avec la section scolaire. Transfert d'emplois des universités vers l'administration centrale.	-63.242	31-05	-97.693
		31-06	-15.042
Transfert vers la section de l'enseignement scolaire d'un emploi de professeur agrégé pour les services centraux.	-38.119	31-11	-32.691
Echange d'emplois avec la section scolaire. Poursuite de la constitution de l'inspection hygiène et sécurité dans l'enseignement supérieur et la recherche.	-42.090	31-12	-1.176
		33-90	-14.490
Transfert entre la section de l'enseignement scolaire et la section de l'enseignement supérieur d'un emploi d'adjoint administratif des services déconcentrés.	-19.941	33-91	-2.300

Cf. section : Education nationale, enseignement supérieur et recherche. I. Enseignement scolaire +163.392

Effectifs	4 emplois supprimés sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices
1	Ingénieur d'études de 2ème classe	369-618
1	Adjoint technique de recherche et de formation (échelle	271-378

## Titre III Moyens des services

**+149.115.955**

catégorie

mesure

5)

1 Ingénieur de recherche de 2ème classe 411-712

1 Adjoint administratif des services déconcentrés (échelle 266-351  
4)

Effectifs	1 emploi supprimé sur le 31-11 10 au 01/01/2005	Indices
1	Professeur agrégé de classe normale	378-820

13 013 Transfert entre sections **+101.075**

Transfert entre la section de l'enseignement scolaire et la section de l'enseignement supérieur d'un emploi d'adjoint technique de recherche et de formation.	+25.469	31-05 31-06	+17.947 +5.005
Transfert de la section de l'enseignement scolaire vers l'enseignement supérieur de crédits destinés à l'Académie française.	+75.606	31-11 31-12	+64.750 +2.352
Cf. section : Education nationale, enseignement supérieur et recherche. I. Enseignement scolaire	-101.075	33-90 33-91	+9.641 +1.380

Effectifs	1 emploi créé sur le 31-05 10 au 01/01/2005	Indices
1	Adjoint technique de recherche et de formation (échelle 5)	271-378

Effectifs	2 emplois créés sur le 31-11 10 au 01/01/2005	Indices
2	Professeurs agrégés de classe normale	378-820

13 014 Transfert entre sections **+400.000**

Transfert de crédits en provenance de la section enseignement scolaire liés au reclassement de 16 agents (ingénieurs, techniciens de recherche et formation) du CNDP.		36-11	+400.000
Cf. section : Education nationale, enseignement supérieur et recherche. I. Enseignement scolaire	-400.000		

13 015 Transfert entre sections **+55.067**

Transfert de la section de l'enseignement scolaire de crédits de fonctionnement en provenance du Centre international d'études pédagogiques (C.I.E.P.) pour l'Agence EDUFRANCE.		36-11	+55.067
Cf. section : Education nationale, enseignement supérieur et recherche. I. Enseignement scolaire	-55.067		

13 016 Transfert entre sections **+152.449**

Transfert en provenance de la section enseignement scolaire de crédits versés au Conservatoire national des arts et métiers pour la formation des élèves de l'Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle (I.N.E.T.O.P.).		36-11	+152.449
Cf. section : Education nationale, enseignement supérieur et recherche. I. Enseignement scolaire	-152.449		

13 017 Transfert entre sections **+3.146.485**

Transfert en provenance de la section "Plan" de crédits pour l'Observatoire français des conjonctures économiques		36-11	+3.146.485
Cf. section : Services du Premier ministre. IV. Plan	-3.146.485		

P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****+149.115.955**

catégorie

mesure

13	018	Transfert entre sections		<b>-15.034.531</b>
		Transfert aux caisses d'allocations familiales (CAF) du service des prestations familiales à compter du 1er juillet 2005	33-91	-15.034.531
		Cf. section : Charges communes		+15.034.531
13	019	Transfert entre sections		<b>+1.353.000</b>
		Transfert de crédits en provenance de la section Santé, Famille, Personnes handicapés et Cohésion sociale relatifs à l'organisation de l'examen national classant de l'internat.	36-11	+1.353.000
		Cf. section : Travail, santé et cohésion sociale. II. Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale		-1.353.000
13	020	Transfert entre sections		<b>-200.000</b>
		Transfert vers la section des services généraux du premier ministre de crédits destinés à l'agence pour le développement de l'administration électronique	34-98	-200.000
		Cf. section : Services du Premier ministre. I. Services généraux		+200.000

## Titre IV Interventions publiques

**+22.001.474**

catégorie				
mesure				
<b>01 Extension en année pleine</b>				<b>+12.476.912</b>
01	001 Bourses et secours d'études.			<b>+12.476.912</b>
	Incidence des mesures en matière de bourses et secours d'études prévues en fraction d'année dans le budget de l'année précédente.	43-71		+12.476.912
<b>02 Non-reconduction</b>				<b>-1.039.600</b>
02	001 Enseignements supérieurs. Encouragements divers.			<b>-1.039.600</b>
	Non-reconduction de la dotation inscrite au budget de 2004 à titre non renouvelable	43-11		-1.039.600
<b>11 Révision des services votés</b>				<b>-1.620.000</b>
11	001 Réduction des moyens d'intervention			<b>-1.620.000</b>
	Réduction des crédits d'interventions	43-71		-1.620.000
<b>12 Moyens nouveaux</b>				<b>+16.760.000</b>
12	001 Enseignement supérieur privé.			<b>+5.000.000</b>
	Augmentation des moyens des établissements d'enseignement supérieur privé	43-11		+5.000.000
12	002 Bourses et secours d'études.			<b>+11.760.000</b>
	Revalorisation, de 1,5% des taux des bourses sur critères sociaux, sur critères universitaires et des allocations d'études, et de 1,5% du plafond de ressources des bourses d'enseignement supérieur, à la rentrée universitaire 2005.	+6.320.000	43-71	+11.760.000
	Création de 300 bourses de mérite à la rentrée universitaire 2005.	+340.000		
	Création d'une allocation unique d'aide d'urgence.	+1.100.000		
	Augmentation des crédits destinés aux prêts d'honneur.	+4.000.000		
<b>13 Transferts</b>				<b>-4.575.838</b>
13	001 Transfert interne			<b>-4.575.838</b>
	Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	43-71		-4.575.838
	Transfert des crédits d'interventions du chapitre 43-71 vers le chapitre 39-11 relatif au programme "Vie étudiante"			
	Cf. mesure : 13-008 du titre III			



## Présentation des dépenses en capital

P.L.F. 2005

**Titre V Investissements 77.154.000 105.623.000**  
**exécutés par l'Etat**

chapitre	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
<i>article</i>			
<b>56-10</b>	<b>Investissements. Enseignement supérieur et recherche</b>	<b>77.154.000</b>	<b>105.623.000</b>
<i>10</i>	<i>Enseignement supérieur</i>	<i>55.000.000</i>	<i>88.500.000</i>
	Enseignement supérieur : Plan "Université troisième millénaire" : opérations immobilières en maîtrise d'ouvrage assurée par l'Etat dans le cadre des contrats de plan Etat-Régions 2000-2006.		
<i>50</i>	<i>Recherche</i>	<i>22.154.000</i>	<i>17.123.000</i>
	Recherche : Plan "Université troisième millénaire" : opérations immobilières en maîtrise d'ouvrage assurée par l'Etat dans le cadre des contrats de plan Etat-Régions 2000-2006.		

P.L.F. 2005

**Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat** **817.910.000** **770.620.000**

chapitre article	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
<b>66-71</b>	<b>Subventions d'équipement à la recherche universitaire</b>	<b>351.739.000</b>	<b>346.377.000</b>
<i>50</i>	<i>Recherche</i> Soutien des activités de recherche (dont 265.688.500 euros au titre du soutien de base aux unités). (déduction faite d'un montant de 13.606.500 euros lié à la mise en oeuvre d'une expérimentation des dispositions de la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances dans quatre établissements d'enseignement supérieur, montant désormais inscrit sur le chapitre 39-10 relatif au programme "Formations supérieures et recherche universitaire")	<i>351.739.000</i>	<i>346.377.000</i>
<b>66-72</b>	<b>Maintenance des bâtiments. Enseignement supérieur et recherche</b>	<b>337.288.000</b>	<b>330.398.000</b>
<i>10</i>	<i>Enseignement supérieur</i> Travaux de maintenance dans les établissements d'enseignement supérieur et dans les autres établissements publics. (déduction faite d'un montant de 22.350.000 euros lié à la mise en oeuvre d'une expérimentation des dispositions de la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances dans quatre établissements d'enseignement supérieur et au sein du réseau des oeuvres universitaires et scolaires).	<i>111.650.000</i>	<i>106.760.000</i>
<i>40</i>	<i>Mise en conformité aux normes de sécurité des bâtiments</i> Travaux de mise en sécurité dans les établissements d'enseignement supérieur et dans les autres établissements publics (73 M€ en crédits de paiement). Opérations dans le cadre du désamiantage et de la mise en sécurité du campus de Jussieu (131 M€ en crédits de paiement).	<i>206.000.000</i>	<i>204.000.000</i>
<i>50</i>	<i>Recherche</i> Travaux de maintenance dans les laboratoires de recherche. (déduction faite d'un montant de 180.000 euros lié à la mise en oeuvre d'une expérimentation des dispositions de la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances dans quatre établissements d'enseignement supérieur, montant désormais inscrit sur le chapitre 39-10 relatif au programme "Formations supérieures et recherche universitaire")	<i>19.638.000</i>	<i>19.638.000</i>

P.L.F. 2005

**Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat** **817.910.000**      **770.620.000**

chapitre article	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
<b>66-73</b>	<b>Constructions et équipement. Enseignement supérieur et recherche</b>	<b>128.883.000</b>	<b>93.845.000</b>
<i>10</i>	<i>Enseignement supérieur</i>	<i>102.607.000</i>	<i>75.390.000</i>
	Enseignement supérieur : Plan "Université troisième millénaire" : opérations immobilières en maîtrise d'ouvrage assurée par les établissements (application de l'article 20 de la loi d'orientation n°89-486 du 10 juillet 1989) ou par les collectivités territoriales (application de l'article 20 de la loi n°90-587 du 4 juillet 1990) dans le cadre des contrats de plan Etat-Régions 2000-2006 (44,73M€ en crédits de paiement). +94.607.000		
	Hors contrats de plan Etats-Régions 2000-2006 : +8.000.000		
	Construction du musée du quai Branly (23,04 M€ en crédits de paiement et 8M€ en autorisations de programme).		
	Muséum national d'histoire naturelle (7,62 M€ en crédits de paiement).		
<i>50</i>	<i>Recherche</i>	<i>26.276.000</i>	<i>18.455.000</i>
	Recherche : Plan "Université troisième millénaire" : opérations immobilières en maîtrise d'ouvrage assurée par les établissements (application de l'article 20 de la loi d'orientation n°89-486 du 10 juillet 1989) ou par les collectivités territoriales (application de l'article 20 de la loi n°90-587 du 4 juillet 1990) dans le cadre des contrats de plan Etat-Régions 2000-2006.		

P.L.F. 2005

## Récapitulation par agrégat

## Agrégat 11 Enseignement supérieur

## Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
<b>Dépenses ordinaires</b>							
Titre III	////////	////////	6.663.661.557	+32.347.912	6.696.009.469	+91.068.798	6.787.078.267
<i>Personnel</i>	////////	////////	5.390.007.717	+32.816.972	5.422.824.689	+106.769.637	5.529.594.326
<i>Fonctionnement</i>	////////	////////	1.273.653.840	-469.060	1.273.184.780	-15.700.839	1.257.483.941
Titre IV	////////	////////	44.712.778	-1.039.600	43.673.178	+5.000.000	48.673.178
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>	////////	////////	6.708.374.335	+31.308.312	6.739.682.647	+96.068.798	6.835.751.445
<b>Dépenses en capital</b>							
Titre V	106.134.000	77.154.000	28.873.000	////////	96.350.000	+9.273.000	105.623.000
Titre VI	783.322.000	817.910.000	743.839.000	////////	322.150.000	+448.470.000	770.620.000
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>	889.456.000	895.064.000	772.712.000	////////	418.500.000	+457.743.000	876.243.000
<b>Totaux généraux</b>	889.456.000	895.064.000	7.481.086.335	+31.308.312	7.158.182.647	+553.811.798	7.711.994.445

Effectifs pour 2005 : 132.050

P.L.F. 2005

**Agrégat 11 Enseignement supérieur****Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat**

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
<b>Dépenses ordinaires</b>				
<b>Titre III</b>			<b>6.663.661.557</b>	<b>6.787.078.267</b>
Chapitre	31-05	Personnel non enseignant. Rémunérations (intégralité du chapitre)	1.161.900.429	1.126.271.090
Chapitre	31-06	Personnel non enseignant. Indemnités et allocations diverses (intégralité du chapitre)	123.199.331	122.946.592
Chapitre	31-11	Personnel enseignant et chercheurs. Rémunérations (intégralité du chapitre)	3.020.626.226	2.928.381.594
Chapitre	31-12	Personnel enseignant et chercheurs. Indemnités et allocations diverses (intégralité du chapitre)	142.078.256	136.433.652
Chapitre	31-96	Rémunérations de personnels divers et vacations (intégralité du chapitre)	253.680.712	249.473.426
Chapitre	33-90	Cotisations sociales - Part de l'Etat (intégralité du chapitre)	609.143.594	616.455.767
Chapitre	33-91	Prestations sociales versées par l'Etat (intégralité du chapitre)	79.379.169	53.272.028
Chapitre	34-98	Moyens de fonctionnement des services (intégralité du chapitre)	7.553.371	7.354.371
Chapitre	36-11	Enseignement supérieur et recherche. Subventions de fonctionnement (intégralité du chapitre)	1.260.033.966	1.244.042.412
Chapitre	37-82	Examens et concours (intégralité du chapitre)	5.244.182	5.263.037
Chapitre	37-94	Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (intégralité du chapitre)	822.321	824.121
Chapitre	39-10	Programme "Formations supérieures et recherche universitaire" - Etablissements expérimentateurs (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	296.360.177
<b>Titre IV</b>			<b>44.712.778</b>	<b>48.673.178</b>
Chapitre	43-11	Enseignements supérieurs. Encouragements divers (intégralité du chapitre)	44.712.778	48.673.178
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>			<b>6.708.374.335</b>	<b>6.835.751.445</b>
<b>Dépenses en capital</b>				
<b>Titre V</b>			<b>28.873.000</b>	<b>105.623.000</b>
Chapitre	56-10	Investissements. Enseignement supérieur et recherche (intégralité du chapitre)	28.873.000	105.623.000
<b>Titre VI</b>			<b>743.839.000</b>	<b>770.620.000</b>
Chapitre	66-71	Subventions d'équipement à la recherche universitaire (intégralité du chapitre)	338.320.000	346.377.000
Chapitre	66-72	Maintenance des bâtiments. Enseignement supérieur et recherche (intégralité du chapitre)	295.818.000	330.398.000

P.L.F. 2005

**Agrégat 11 Enseignement supérieur**

---

		Crédits de paiement	
		Dotations 2004	Total pour 2005
Chapitre	66-73	109.701.000	93.845.000
Constructions et équipement. Enseignement supérieur et recherche (intégralité du chapitre)			
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>		<b>772.712.000</b>	<b>876.243.000</b>
<b>Totaux généraux</b>		<b>7.481.086.335</b>	<b>7.711.994.445</b>



## Agrégat 11 Enseignement supérieur

### Agrégat 11 : Enseignement supérieur

#### Composantes de l'agrégat

Les missions du service public de l'enseignement supérieur définies par le code de l'éducation (articles L 123-3 et 123-4) sont :

- la formation initiale et continue<sup>1</sup> ;
- la recherche scientifique et technique ainsi que la valorisation de ses résultats ;
- la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique ;
- la coopération internationale.

Le service public de l'enseignement supérieur offre des formations à la fois scientifiques, culturelles et professionnelles. A cet effet, le service public accueille les étudiants et concourt à leur orientation, dispense la formation initiale, participe à la formation continue et assure la formation des formateurs.

#### 1. Formation initiale et continue

Le système d'enseignement supérieur se caractérise par une grande diversité d'établissements dotés d'une autonomie administrative, pédagogique et financière sous le contrôle de l'Etat. Ce principe d'autonomie est consacré par le code de l'éducation. Les établissements définissent leur politique de formation, de recherche et de documentation dans le cadre de la réglementation nationale et dans le respect des engagements contractuels qui les lient à l'Etat.

Les établissements d'enseignement supérieur sont principalement :

- les établissements universitaires : 81 universités, 2 centres universitaires de formation et de recherche (CUFR), 3 instituts nationaux polytechniques, 3 universités de technologie,
- les écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- les IUFM (31),
- les ENS (Paris, Cachan, Lyon (2)),
- les grands établissements (ENSSIB, EHESS, EPHE, le CNAM)

Les 81 universités, les 2 centres universitaires de formation et de recherche (CUFR), les 3 instituts nationaux polytechniques (Grenoble, Nancy et Toulouse) et les 3 universités de technologie de Belfort-Montbéliard, Compiègne et Troyes ont accueilli 1.336.201 étudiants à la rentrée universitaire 2003 (hors IUT). Les effectifs de ces filières ont augmenté de 2 %, soit 26 733 étudiants en plus, par rapport à la rentrée universitaire 2002. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée universitaire 2004 sont de 1.343.000 étudiants.

Chaque université regroupe diverses composantes que sont les unités de formation et de recherche, les écoles ou instituts et les départements. Les UFR correspondent à un projet éducatif et à un programme de recherche relevant d'une ou plusieurs disciplines fondamentales dans les grands secteurs de formations ou de filières : droit, économie-gestion/AES, arts, lettres-langues, sciences humaines, sciences et technologies, STAPS, médecine/odontologie, pharmacie. Parmi les instituts, on peut citer les instituts universitaires de technologie (IUT) (114) qui préparent en deux ans au diplôme universitaire de technologie ; les IUT ont accueilli 113.722 étudiants à la rentrée universitaire 2003 (-1,5% par rapport à la rentrée 2002). Les effectifs prévisionnels pour la rentrée universitaire 2004 sont de 113.500 étudiants.

Les études universitaires sont sanctionnées par des diplômes nationaux faisant l'objet d'une habilitation par l'Etat. Celle-ci est accordée ou renouvelée dans un cadre contractuel à partir d'une expertise effectuée par une commission nationale.

A la rentrée 2003, sur les 95.430 étudiants inscrits en formation d'ingénieurs, 39 591 suivent leur formation en université et 20.985 sont accueillis dans les écoles d'ingénieurs indépendantes des universités réparties sur l'ensemble du territoire national. Ces formations sont expertisées par la commission des titres d'ingénieur, qui inscrit les écoles dans une démarche de qualité.

<sup>1</sup> Ne sont pas comprises dans le champ retenu, les formations des sections de techniciens supérieurs, les formations des classes préparatoires aux grandes écoles dont les moyens sont inscrits à la section jeunesse et enseignement scolaire du budget du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et les formations dépendant des autres départements ministériels.

## Agrégat 11 Enseignement supérieur

Quant aux Instituts universitaires de formations des maîtres (IUFM) qui, depuis 1990 ont en charge la formation initiale et, plus récemment, la formation continue des enseignants, ils ont accueilli 86.027 étudiants et stagiaires à la rentrée universitaire 2003 (-3,4% par rapport à la rentrée 2002 ; prévision 2004 : 85.000).

Enfin, les "grands établissements", au sens du code de l'éducation, tels l'institut d'études politiques de Paris, l'institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) ou le conservatoire national des arts et métiers (CNAM), dispensent des formations à tous les niveaux de l'enseignement supérieur, tandis que d'autres, comme l'école des hautes études en sciences sociales (EHESS) ou l'école pratique des hautes études (EPHE), y participent principalement au niveau du troisième cycle.

### Le système d'enseignement supérieur se diversifie...

➤ le mouvement de professionnalisation s'est accéléré et amplifié. Ainsi, à la rentrée 2003, l'offre globale de formation est de 746 diplômes de licences professionnelles créées dans tous les secteurs professionnels (contre 608 en 2002).

La licence professionnelle, diplôme fondé sur des partenariats étroits avec les professions, vise à former à un niveau intermédiaire entre celui des techniciens supérieurs et celui des ingénieurs ou cadres supérieurs. Les licences professionnelles ont accueilli près de 20.000 étudiants à la rentrée 2003 (4.364 à la rentrée 2000, 9.038 à la rentrée 2001, 14.772 étudiants à la rentrée 2002), dont près de 11.000 en IUT (soit 55%). Dans ces conditions, le pourcentage des licences professionnelles par rapport aux licences "classiques" s'établit à un peu plus de 10% (contre un peu plus de 8% en 2002).

De même, les IUFM se professionnalisent grâce au partenariat universités-IUFM pour former des enseignants adaptés aux nouveaux besoins éducatifs.

➤ l'intégration de la dimension internationale se poursuit. L'application nationale aux études supérieures et aux diplômes nationaux de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur se caractérise par :

- une architecture des études fondée principalement sur les trois grades de licence, master et doctorat (LMD), sans supprimer les grades intermédiaires nationaux, le premier grade devant offrir une palette de formations permettant notamment l'insertion sur le marché du travail européen ;
- une organisation des enseignements en semestres et en unités d'enseignement ;
- la mise en oeuvre du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables, dit "système européen de crédits ECTS" (180 pour une licence, 120 supplémentaires pour le master) ;
- la délivrance d'une annexe descriptive aux diplômes dite "supplément au diplôme" afin d'assurer, dans le cadre de la mobilité internationale, la lisibilité des connaissances et aptitudes acquises ;
- la promotion de la mobilité étudiante ou enseignante ;
- l'introduction d'une dimension européenne dans les formations.

Au-delà de l'espace européen, les relations internationales des universités sont encouragées, notamment dans le cadre de la politique contractuelle. De plus, l'agence EDUFRANCE assure la promotion de l'offre française d'enseignement supérieur à l'étranger et développe les partenariats internationaux. En 2002-2003, 180.418 étudiants étrangers étaient inscrits dans une université de France métropolitaine ou des DOM, soit 20.955 étudiants de plus qu'en 2001-2002.

### ... et doit s'adapter à de nouveaux publics : la formation continue

Les établissements proposent trois types de formations :

- des stages courts à destination des entreprises ou des administrations : ces stages peuvent faire l'objet de présentation dans des catalogues ou être élaborés et négociés en fonction des besoins des commanditaires ;
- des stages longs qui donnent souvent lieu à la délivrance de diplômes d'université. Ces diplômes visent à répondre à des besoins nouveaux de qualification et proposent des approches transversales que les diplômes traditionnels ont parfois du mal à prendre en compte. Ils peuvent constituer des terrains d'expérimentation pour des formations proposées ensuite à l'habilitation par le ministère en vue de diplômes nationaux ;
- des formations conduisant à des diplômes nationaux, notamment des diplômes à caractère professionnalisant (diplôme universitaire de technologie, licence professionnelle, maîtrise de sciences et techniques, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplômes d'ingénieur). L'accueil des publics adultes dans ces formations est assuré, soit par intégration dans les groupes de formation initiale, soit par aménagement de cursus spécifiques (cours du soir ou regroupés en sessions intensives, étalement de la formation organisée en modules capitalisables, enseignement à distance...). Certains diplômes nationaux sont délivrés exclusivement à des publics de formation continue : la capacité en droit, le diplôme d'accès à l'enseignement universitaire (DAEU), le diplôme de compétence en langue (DCL).

Les établissements ont développé des capacités d'expertise et d'ingénierie de formation et proposent une large variété de dispositifs pédagogiques :

- organisation par unités capitalisables,

## Agrégat 11 Enseignement supérieur

- validation des acquis de l'expérience (VAE) : c'est désormais un droit inscrit au livre IX du Code du travail et dans le Code de l'éducation. La VAE est un acte officiel qui reconnaît les acquis de l'expérience pour accéder à une formation et obtenir tout ou partie d'un diplôme ou titre de l'enseignement supérieur. Il repose sur un dispositif réglementaire diversifié : le décret du 23 août 1985 (accès direct à une formation universitaire sans avoir le diplôme normalement requis), la loi de modernisation sociale n°2002-73 du 17 janvier 2002 et le décret n°2002-590 du 24 avril 2002 (attribution en partie ou en totalité d'un diplôme en justifiant au minimum de 3 années d'expérience professionnelle en rapport avec le contenu du diplôme souhaité), le décret n°2002-529 du 16 avril 2002 (validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger) et le décret n°2002-274 du 30 mars 2001 (procédure particulière de validation des acquis professionnels réservée aux ingénieurs). Les chiffres globaux provisoires pour 2003 sont de 17.600 validations des acquis professionnels ou de l'expérience qui ont été délivrées à l'université et au CNAM

En 2002 à l'université et au conservatoire national des arts et métiers (CNAM) 18 600 personnes ont bénéficié d'une procédure de validation de leurs acquis. Le dispositif de VAE avait été mis en place dans plus d'un établissement d'enseignement supérieur sur deux et 1140 validations (dont 17% étaient des diplômes octroyés dans leur totalité) ont été délivrées au titre des acquis de l'expérience pour obtenir tout ou partie d'un diplôme. La dispense d'une partie des épreuves aux examens pour obtenir un diplôme (dispositif de 1993) ne représentait plus que 6,2% des validations, du fait du passage à la VAE. La dispense de diplôme pour accéder à une formation (dispositif de 1985) a constitué la procédure la plus utilisée (près de neuf cas de validation sur dix dans l'enseignement supérieur). Les bénéficiaires d'une dispense de diplôme pour accéder à une formation (dispositif de 1985) ont suivi majoritairement une formation en licence classique : ils étaient 29% dans ce cas parmi les dispenses de diplôme accordées pour préparer un diplôme d'enseignement supérieur. Mais les formations spécialisées étaient également très recherchées : 23% de ceux qui ont bénéficié de dispense de diplôme préparaient un DESS ou un DEA. Les bénéficiaires de la VAE étaient aussi 22% à avoir obtenu tout ou partie du DESS ou du DEA. Les validations délivrées dans le cadre de la dispense d'épreuve (dispositif de 1993) pour suivre une formation spécialisée ont poursuivi leur développement dans les préparations aux DUT, DEUST, DNTS : 17,4% des bénéficiaires en 2002 (16% en 2001).

- formations ouvertes et à distance,
- centres de ressources et d'auto-formation,
- alternance ou formation appuyée sur les situations de travail.

En 2001, le volume financier de l'activité de formation continue produit par les universités, les grandes écoles et les écoles d'ingénieurs, s'élève à 178,1 M€ pour 312.020 stagiaires et 37,87 millions d'heures stagiaires. En 2002, le chiffre d'affaires s'est accru de 5,7% par rapport à 2001 pour atteindre 188,2 M€, le nombre de stagiaires de 2,1% pour atteindre 318.694, le nombre d'heures stagiaires de 7,9% pour atteindre 40,84 millions d'heures.

### 2. Recherche universitaire

#### \* le champ de la recherche universitaire

La recherche universitaire s'entend comme la recherche conduite dans les établissements d'enseignement supérieur : universités, INP, écoles normales supérieures, écoles françaises à l'étranger (Madrid, Rome, Athènes, le Caire, l'Extrême Orient), les 2 observatoires de Paris et de Nice, IEP, certains IUFM, des grands établissements (Collège de France, muséum national d'histoire naturelle, école des hautes études en sciences sociales, école pratique des hautes études, écoles des chartes, CNAM.....) et 31 écoles d'ingénieurs qui ont développé depuis 15 ans une activité de recherche.

Cette recherche est produite au sein d'équipes de recherche mêlant très fréquemment des enseignants-chercheurs et des chercheurs d'organismes de recherche. Dans les contrats quadriennaux liant l'Etat aux établissements ne sont considérées comme équipes de recherche que celles dont l'ampleur et la qualité de la recherche des 4 dernières années leur ont valu une reconnaissance à l'issue d'une évaluation scientifique conduite tous les 4 ans au rythme de la signature des contrats.

Début 2004, 3 450 équipes de recherche rassemblent 57 162 hommes et femmes dont 44 021 enseignants-chercheurs et 12 629 chercheurs, dont :

1 566 unités mixtes de recherche liées à un organisme de recherche parmi lesquelles :

## Agrégat 11 Enseignement supérieur

---

- 1 089 unités mixtes de recherche avec le CNRS,
- 76 unités propres du CNRS accueillies sur les campus,
- 296 unités mixtes ou propres INSERM,
- 55 unités mixtes avec l'INRA (institut national de la recherche agronomique),
- 5 unités avec le CEA ;

Ces équipes rassemblent la majeure partie des forces de recherche 34 813 scientifiques soit 22 184 enseignants chercheurs et 12 629 chercheurs.

- 1 885 équipes de recherche purement universitaires fédèrent 22 349 enseignants-chercheurs et 512 chercheurs.

La recherche est inégalement développée dans les établissements d'enseignement supérieur. Cette inégalité est d'abord le résultat de l'Histoire et reflète la concentration des chercheurs d'organismes dans un petit nombre de sites. Elle traduit aussi la difficulté d'établissements jeunes ou de petite taille à structurer leur recherche. Ainsi, si 24 universités accueillent en leur sein la moitié des enseignants-chercheurs et chercheurs des équipes reconnues, 73 établissements dont 18 universités ne rassemblent que 10 % des forces en recherche.

Les établissements nouveaux doivent structurer une recherche qui soutienne et justifie les formations offertes. En même temps ils ont un rôle capital à jouer dans le contexte régional en termes de formation par la recherche, de valorisation et transfert d'innovation. Sur ce point, la création des services d'activités industrielles et commerciales (SAIC), qui s'inscrit dans le cadre de la loi sur l'innovation et la recherche du 12 juillet 1999, fournit aux universités un nouvel outil pour structurer, gérer et valoriser les activités de recherche des universités ou des autres établissements. Les échanges entre laboratoires publics et entreprises privées sont ainsi favorisés.

### \* Les leviers du développement de la recherche

- **Le contrat** est l'outil privilégié pour à la fois faire émerger et soutenir une politique d'établissement et l'articuler à une politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche. Les priorités en matière de recherche universitaire sont :

- la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche qui suppose une visibilité des établissements d'enseignement supérieur et leur coopération sur un même site géographique ;
- l'amélioration de la compétitivité des équipes de recherche par le soutien accru aux projets, l'association renforcée des universités et des organismes de recherche, la mise en place de structures fédératives ;
- le développement de la valorisation de la recherche ;
- la structuration de la recherche dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur;
- la préparation du renouvellement des générations dans les équipes de recherche et le soutien apporté à toute forme d'émergence et à la constitution des jeunes équipes.

Les établissements les plus jeunes sont fortement poussés à afficher leurs priorités et à mettre en accord leur politique propre avec ces priorités. Les contrats ont notamment pour fonction d'accompagner cette dynamique par l'attribution de moyens. Ainsi, un des objectifs affichés est que chacun des enseignants-chercheurs intègre ou crée une équipe de recherche et que les établissements dans lesquels ils arrivent rassemblent les conditions pour qu'ils aient très vite la possibilité de poursuivre une activité de recherche reconnue.

Parallèlement les équipes les meilleures doivent bénéficier de moyens, en crédits, en accès à des équipements lourds et en hommes pour affronter une concurrence scientifique mondiale. C'est dans ce souci que s'opère la répartition des crédits de la recherche universitaire et la négociation avec les établissements sur les créations et redéploiements d'emplois. Toutefois, une petite fraction de crédits globalisés est attribuée à des chefs d'établissement pour soutenir des politiques scientifiques ambitieuses et développer des projets scientifiques de qualité .

## Agrégat 11 Enseignement supérieur

L'organisation en unités de recherche ne permet pas, à elle seule, de prendre en compte dans la durée des objectifs essentiels que sont notamment l'émergence et le développement de recherches pluridisciplinaires, l'évolution rapide des thématiques, l'autonomie des jeunes chercheurs, la mobilisation rationnelle de moyens techniques importants. Ces objectifs peuvent être atteints au sein de fédérations qui soient à la fois lisibles, larges et souples, organisées, évaluées et financées. Les contrats quadriennaux favorisent résolument la constitution de ces fédérations au travers des programmes pluri-formations qui représentent 20 % des crédits scientifiques de la recherche universitaire.

En outre un encouragement fort est apporté au développement de la valorisation de la recherche et de la recherche technologique à retombée économique rapide. En 5 ans, 50 équipes de recherche technologique ont été créées.

### - Les moyens de la recherche universitaire

La recherche universitaire s'est renforcée du fait de l'accroissement fort du nombre d'enseignants-chercheurs, de l'intensification des relations avec le CNRS lié aux universités depuis 1966, et du développement des relations avec les autres organismes de recherche à partir de 1997. La création d'unités mixtes avec les organismes permet de structurer la recherche universitaire et offre aux organismes qui se sont développés moins vite ces dix dernières années, des forces en hommes et des opportunités d'investissement partout sur le territoire national. L'association avec les universités place les EPST au cœur du dispositif de formations et donne une plus grande cohérence aux politiques de sites et régionales.

Les crédits de la recherche universitaire sont répartis essentiellement dans les contrats quadriennaux et dans la mise en œuvre des opérations d'équipements des contrats de plan Etat-Région. Les crédits de fonctionnement et d'équipement des équipes de recherche (chapitres 36.11 article 50 et 66.71) ont cru de 129 M€ soit 49% entre 1996 et 2004 où ils atteignent 386,7 M€. Une part importante de ces crédits vient abonder les unités mixtes qui sont composées aux deux tiers d'enseignants-chercheurs et financées aux deux tiers par ces crédits. Les crédits de la recherche universitaire contribuent majoritairement aux dépenses d'infrastructure pour toutes les unités de recherche installées sur les campus qu'elles soient purement universitaires ou mixtes.

### 3. Fonctions support

Elles sont constituées de l'accompagnement logistique des formations (à l'exemple de la majeure partie des rémunérations des personnels ATOS), du fonctionnement courant ainsi que des investissements (hors recherche) de l'ensemble des établissements du supérieur. Cette fonction est également analysée, pour partie, dans le cadre des agrégats de la section scolaire (rectorats). En 2003, les ensembles immobiliers de l'enseignement supérieur (y compris les bibliothèques, hors résidences universitaires des CROUS) représentaient 17,52 millions de m<sup>2</sup> SHON (surface hors œuvre nette) et 4 666 hectares de foncier non bâti.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la politique immobilière s'inscrit dans le cadre de l'autonomie et de la responsabilité des établissements publics (plus de 200), qui exercent les droits et obligations du propriétaire à l'égard des biens qui leur sont affectés ou dont ils ont l'usage. Ces opérations sont financées avec la participation des établissements (prélèvement sur ressources propres) et des collectivités. Si l'Etat conserve la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de construction cofinancées par les collectivités territoriales (chapitre 56-10), la majeure partie de sa contribution s'effectue sous forme de subventions d'investissement (chapitres 66-72 et 66-73), qui financent :

- des opérations de construction sous maîtrise d'ouvrage des établissements ou des collectivités locales ;
- des opérations de maintenance et mise en sécurité.

Les opérations de constructions sont majoritairement incluses dans des programmes pluri-annuels (Universités 2000, Université du troisième millénaire) articulés avec les contrats de plan Etat-Régions (les CPER représentent un effort global de 6,78 milliard d'euros réparti sur 7 ans de 2000 à 2006). Ils déclinent, dans chaque région, les projets de constructions et de restructurations des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en adéquation avec les grandes orientations du schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## Agrégat 11 Enseignement supérieur

### Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires (Millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
				LFI	PLF	Prévision de dépense en gestion
	<b>Formation initiale et continue</b>	<b>3.598</b>	<b>3.700</b>	<b>3.746</b>	<b>3.803</b>	
	<b>Recherche universitaire</b>	<b>1.632</b>	<b>1.641</b>	<b>1.672</b>	<b>1.764</b>	
	<b>Fonctions support</b> <i>Expérimentation</i>	<b>1.987</b>	<b>2.028</b>	<b>2.063</b>	<b>2.145</b>	
	<b>Total</b>	<b>7.217</b>	<b>7.369</b>	<b>7.481</b>	<b>7.712</b>	

Note: les créations des chapitres 39-10 "Formations supérieures et recherche universitaire" et 39-11 "Vie étudiante" pour l'expérimentation des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) dans quatre établissements d'enseignement supérieur (universités d'Aix-Marseille III, d'Orléans, de Rennes I et institut national polytechnique de Grenoble) et dans le réseau des oeuvres universitaires (CNOUS et CROUS expérimentateurs) entraînent:

- des modifications de répartition entre les composantes de l'agrégat Enseignement supérieur: la logique de répartition des crédits par actions (abondées par des crédits en provenance de différents chapitres budgétaires) des chapitres 39-10 et 39-11 diffère de la répartition telle qu'elle résulte des choix opérés jusqu'à présent pour les agrégats. A titre d'illustration, la répartition des emplois IATOS jusque là rattachés à la composante support sont ventilés dans le chapitre 39-10 entre les différentes actions notamment celles relevant de la formation initiale et continue: ces dernières actions sont rattachées à la composante formation initiale et continue.

- des modifications de répartition de crédits entre les agrégats Enseignement supérieur et Action sociale: ainsi des crédits du chapitre 36-11 et des emplois enseignants (chapitre 31-11) et IATOS (chapitre 31-05) jusque là regroupés sur l'agrégat Enseignement supérieur sont désormais inscrits sur l'agrégat Action sociale (chapitre 39-11): pour les emplois, il s'agit notamment d'emplois d'assistantes sociales, d'infirmières, de personnels administratifs et techniques ainsi que d'enseignants (S(I)UAPS).

Indicateur de coûts : Effectifs

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	<b>Enseignement supérieur</b>					
	<i>Emplois budgétaires d'enseignants (chapitre 31-11, 39-10)</i>	<i>76.123</i>	<i>76.600</i>	<i>76.595</i>	<i>77.430</i>	
1	<i>Enseignants sur crédits (chapitre 31-96 et 39-10)</i>	<i>14.611</i>	<i>15.620</i>	<i>15.620</i>	<i>15.770</i>	
2	<i>Emplois budgétaires non enseignants (chapitre 31-05, 39-10)</i>	<i>54.195</i>	<i>54.539</i>	<i>54.534</i>	<i>54.620</i>	
3	<i>Emplois non budgétaires des établissements publics (chapitre 36-11)</i>	<i>3.873</i>	<i>4.619</i>	<i>4.873</i>	<i>5.623</i>	
	<b>Total</b>	<b>148.802</b>	<b>151.378</b>	<b>151.622</b>	<b>153.443</b>	

1. Il s'agit des moniteurs (7.439 au PLF 2005), des élèves d'ENS (2926), des élèves de l'école nationale des Chartes (168), des enseignants associés en médecine générale (34 en ETP), des personnels associés en temps partiel (1437), des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER : 2548) et du personnel enseignant contractuel (1218).

P.L.F. 2005

## Agrégat 11 Enseignement supérieur

- En LFI 2003, 22 emplois d'ouvriers précédemment inscrits sur le chapitre 31-71, supprimé, ont été transférés sur le chapitre 31-05.
- La forte augmentation du nombre d'emplois sur le chapitre 36-11 depuis la LFI 2002 est liée à la mise en oeuvre du protocole Sapin (résorption de la précarité) : 1.491 emplois gagés ont été créés à ce titre en 2002, 739 en 2003, 250 en 2004, et 750 seront créés en 2005, soit un total de 3.230 emplois. Les effectifs sont présentés hors personnels de la Fondation nationale des sciences politiques, sous statut spécifique (454 agents).

### Organismes et budgets spécialisés

#### Ressources des établissements d'enseignement supérieur (en millions d'euros)

n o t e s	Indicateurs budgétaires	2001
	<b>Ressources</b>	
	<i>subventions Etat</i>	1.592
	<i>Dont subventions ministère de l'éducation nationale</i>	
	<i>Dont subventions fonctionnement ministère de l'éducation nationale</i>	1.375
	<i>Dont subventions recherche</i>	
	<i>Dont investissement</i>	
	<i>Autres ressources</i>	1.207
	<i>Dont</i>	
	<i>Droits universitaires</i>	247
	<i>Subventions des collectivités locales</i>	186
	<i>Subventions des autres organismes publics</i>	
	<i>Taxe d'apprentissage</i>	63
	<i>Prestations de recherche</i>	108
	<i>Prestations de formation continue</i>	151
	<i>Produits financiers</i>	38
	<i>Travaux et études</i>	158
	<i>Ventes de produits et de publications</i>	7
	<i>Activités annexes</i>	40
	<i>Produits exceptionnels</i>	209
1	<b>Total</b>	<b>2.799</b>

Source: Direction de l'enseignement supérieur – DES B5 - comptes financiers des établissements (Universités (IUT, IEP et autres entités autonomes compris), écoles d'ingénieurs, IUFM),

\*hors IUFM en 2002.

#### Notes :

- Les crédits de rémunérations des personnels (enseignants, non-enseignants), hormis ceux inscrits au chapitre 36-11 " subventions de fonctionnement ", ne figurent pas dans les budgets des établissements d'enseignement supérieur. Ils représentaient 5,02 milliards d'euros en 2001 et 5,2 milliards en 2002 (y compris les charges sociales).

Part de l'enseignement supérieur dans le Budget de l'Etat	2000	2001	2002	2003	2004
Budget de la section enseignement supérieur/budget de l'Etat	3,1%	3,3%	3,3%	3,2%	3,3%
Part du budget de la section enseignement supérieur en % PIB	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%

## Agrégat 11 Enseignement supérieur

Coût unitaire par étudiant (en euros courants)	1999	2000	2001	2002	2003
ensemble des filières	7.840	8.100	8.180	8.680	8.370
Universités	6.400	6.620	6.570	6.850	6.820
- dont IUT	8.690	8.750	8.670	9.100	9.320

**Champ** : métropole - **Source** : Direction de l'Évaluation et de la Prospective - DEP B6

**Remarque**: En 2003, un étudiant effectuant une année dans une université coûte en moyenne à la collectivité nationale 6.820 euros, une année en IUT revenant à 9 320 euros. Ainsi, une scolarité de 18 ans, menant sans redoublement à une licence, est évaluée à 111.750 € en 2003. Son coût la situe entre les scolarités de 17 ans menant à un DUT (112.820 €) et celle menant à un BTS (117.250 €).

### Expérimentation LOLF du programme "formations supérieures et recherche universitaire" :

Le chapitre 39-10 regroupe les crédits des quatre établissements expérimentateurs: universités d'Aix-Marseille III, d'Orléans, de Rennes 1 et l'institut national polytechnique de Grenoble.

La structure de ce chapitre reprend les actions concernant ces quatre établissements telles que définies dans le cadre du programme "formations supérieures et recherche universitaire":

Les actions Licence, Master et Doctorat, couvrent **la formation initiale et la formation continue**. Les actions de la Recherche universitaire, déclinées par grands secteurs scientifiques, recouvrent **la recherche scientifique et technique ainsi que la valorisation de ses résultats**. L'action Diffusion des savoirs, comme l'action Bibliothèques, relèvent de **la mission de diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique**. L'action Pilotage et animation du programme couvre principalement le pilotage des établissements et **la coopération internationale**. L'action Immobilier regroupe les crédits d'équipement, de maintenance, de sécurisation et la logistique immobilière des bâtiments. Les crédits liés au CPER ne sont pas repris dans ce chapitre.

Ce chapitre intègre des crédits du titre III, dépenses de personnel (chapitres en 31 et 33) de fonctionnement (36-11), et des crédits inscrits précédemment au titre VI (chapitres 66-71 et 66-72): le montant des crédits du chapitre 39-10 s'élève à 296,36 M€.

Cette expérimentation pour 2005 s'articule principalement autour des chantiers suivants:

- gestion des emplois, des personnes et de la masse salariale ;
- modalités de déclinaison de l'architecture LOLF dans le budget des établissements: adaptation des budgets des établissements;
- les contrats d'objectifs;
- la qualité des comptes des établissements d'enseignement supérieur.

### Objectifs, résultats et cibles

L'objectif de l'enseignement supérieur est avant tout l'élévation du niveau général des connaissances, facteur essentiel de la compétitivité d'une économie. L'origine socio-professionnelle, la proportion et le niveau de formation des sortants de l'enseignement supérieur, le devenir professionnel des étudiants, et notamment l'évolution du taux de chômage, figurent parmi les indicateurs pertinents de l'efficacité du système.

#### *Efficacité socio-économique*

**1. Promouvoir l'égalité d'accès à l'université (origine socioprofessionnelle des étudiants français inscrits en université)**

**origine socioprofessionnelle des étudiants français en université (France métropolitaine, en%) et répartition de la population active selon les catégories socio-professionnelles**



P.L.F. 2005

## Agrégat 11 Enseignement supérieur

n o t e s	Indicateurs de résultats						répartition de la population active selon les catégories socio- profession- nelles
	Composantes de l'agrégat	1993-1994	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	
	Agriculteurs	3,4	2,0	2,0	2,0		1,7
	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	9,4	6,8	6,8	6,8		4,5
	cadres, professions intellectuelles supérieures	34,5	32,7	32,9	32,8		8,7
	Employés	11,8	12,7	12,8	12,9		21,3
	Ouvriers	12,9	10,8	10,7	10,6		19,2
	Professions intermédiaires	21,0	16,3	16,0	15,7		15,7
	Retraités, inactifs	7,0	10,5	10,5	10,8		28,9
	Indéterminé		8,2	8,3	8,4		
	Ensemble	100	100	100	100		100
	Effectifs	1.273.479	1.223.682	1.223.500	1.238.061		36.734.715

Source : DEP et INSEE (recensement 1999 de la population - exploitation complémentaire)

Les comparaisons entre 1993-1994 et les années les plus récentes doivent être faites avec précaution, les champs n'étant pas tout à fait les mêmes: le système d'information couvre chaque année de nouvelles formations qui peuvent modifier les répartitions

## 2. Lutter contre l'échec en premier cycle :

En 2003-2004, 47,2 % des entrants en 2002-2003 en première année de premier cycle universitaire (instituts universitaires de technologie – IUT – et formations universitaires d'ingénieurs inclus) sont passés en deuxième année contre 46,2% pour les entrants en 2001-2002, 28,5% ont redoublé leur première année contre 29% l'année précédente et 24,3 % contre 24,8% l'année précédente sont sortis du système universitaire : sortie définitive, temporaire ou orientation vers des filières non universitaires de l'enseignement supérieur (sections de techniciens supérieurs, formations paramédicales et sociales, etc.).

## Devenir, un an après, des bacheliers (toutes séries) entrés en première année de premier cycle universitaire en 2002-2003

n o t e s	Indicateurs de résultats					
	Composantes de l'agrégat	Taux passage même filière	Taux passage autre filière	Taux redoublement même filière	Taux redoublement autre filière	Taux sortie
	Droit - Sciences politiques	38,7	0,9	25,9	8,6	25,8
	Sciences économiques - Gestion (hors AES)	44,6	1,2	17,8	8,8	27,6
	AES	32,8	1,9	19,5	11,5	34,3
	Lettres - Sciences du langage - Arts	44,1	3,3	13,7	6,9	31,9
	Sciences humaines et sociales	44,6	1,4	18,1	7,2	28,7
	Langues	37,3	3,2	18,5	8,6	32,5
	Sciences fondamentales et applications	45,7	3,4	16,4	11,0	23,6
	Sciences de la vie, santé, terre et univers	47,0	2,9	17,4	10,2	22,5
	STAPS	47,9	1,3	28,3	4,7	17,9
	Médecine	13,5	1,5	59,5	9,8	15,7

## Agrégat 11 Enseignement supérieur

n o t e s	<i>Indicateurs de résultats</i>					
	<i>Composantes de l'agrégat</i>	Taux passage même filière	Taux passage autre filière	Taux redoublement même filière	Taux redoublement autre filière	Taux sortie

	Pharmacie	23,0	0,3	56,2	8,1	12,5
	IUT	71,9	0,3	9,0	4,8	14,0
	Ingénieurs	73,1	2,3	3,2	16,3	5,1
	Toutes filières	45,4	1,8	20,4	8,0	24,3

Source : DEP

Définitions :

**Entrant** : étudiant s'inscrivant pour la première fois en première année de premier cycle à l'université (y compris IUT, écoles d'ingénieurs universitaires internes ou rattachées) - **taux de passage** : proportion d'entrants de 2002-2003 inscrits en deuxième année de premier cycle universitaire en 2003-2004 - **taux de redoublement** : proportion d'entrants de 2002-2003 inscrits en première année de premier cycle universitaire en 2003-2004 - **taux de sortie** : proportion d'entrants de 2002-2003 non inscrits dans le système universitaire en 2003-2004. Il peut s'agir d'une sortie définitive, temporaire ou d'une orientation vers une filière non universitaire.

**3. Favoriser l'accès en deuxième cycle universitaire**

La réussite à l'issue du premier cycle universitaire peut être mesurée en termes de taux d'accès en deuxième cycle, soit deux à cinq ans après la première inscription à l'université. Ce taux est de 59,1% en 2003 pour l'ensemble des bacheliers (56,8% en 2002)

Il est important de souligner que les étudiants qui n'accèdent pas en deuxième cycle universitaire ne peuvent pas pour autant être considérés comme ayant échoué dans le supérieur. En effet,

- 1) certaines inscriptions en DEUG ne sont que des inscriptions de précaution par rapport à une inscription principale prise dans un autre cursus (cas fréquent des étudiants en classes préparatoires);
- 2) certains étudiants ayant réussi en DEUG continuent leurs études supérieures à l'extérieur de l'université et, donc, ne sont pas comptabilisés comme accédant en deuxième cycle universitaire.

**Taux d'accès en deuxième cycle universitaire (hors IUT et santé)**

n o t e s	<i>Indicateurs de résultats</i>						
	<i>Composantes de l'agrégat</i>	1999	2000	2001	2002	2003	2004

	Evolution du taux d'accès en 2nd cycle universitaire	59,2	58,0	56,9	56,8	59,1	
--	--	------	------	------	------	------	--

Source : DEP

P.L.F. 2005

## Agrégat 11 Enseignement supérieur

### 4. Accroître le niveau de formation des sortants de l'enseignement supérieur

Environ 45% (167.000) des sortants des formations initiales de l'enseignement supérieur de 2002 détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur long (second et troisième cycle des universités, grandes écoles et écoles supérieures) et 32% (117.000) possèdent un diplôme des filières courtes (niveau III) : il s'agit pour 92.000 d'un BTS, d'un DUT ou DEUST, et pour 25.000 d'un diplôme paramédical et social (le plus souvent) ou d'études universitaires générales (DEUG).

#### Répartition des sortants de formation initiale selon le niveau de formation

n o t e s	Indicateurs de résultats						
	Composantes de l'agrégat	1999	2000	2001	2002	2003	2004
	Non diplômés du supérieur	25%	24%		23%		
	Diplômés de l'enseignement supérieur court	33%	34%		32%		
	Diplômés de l'enseignement supérieur long	42%	42%		45%		
	Proportion de sortants du système d'enseignement supérieur avec diplôme	75%	76%		77%		

Source : DEP à partir des enquêtes sur l'emploi de l'INSEE

### 5. Insérer professionnellement les étudiants

#### - Insertion professionnelle des étudiants cinq ans après la fin de leurs études :

Cinq ans environ après la fin de leurs études, 90 % des diplômés du supérieur ont un emploi en mars 2001 contre 54% seulement des jeunes qui n'ont pas de diplôme ou seulement un brevet (source : enquête emploi de l'INSEE).

n o t e s	Indicateurs de résultats						
	Composantes de l'agrégat	Profession supérieure et chefs d'entreprises	Profession intermédiaire, agriculteurs, artisans, commerçants	Employés et ouvriers	Au chômage	Sans activité professionnelle	Total
				Résultat			
				Prévision			
	Ecoles supérieures	69	15	7	5	3	100
	Doctorat, DEA, DESS	66	12	5	6	6	100
	Maîtrise	26	31	15	10	8	100
	Licence	13	35	19	7	6	100
	DUT, DEUST*	10	61	21	3	4	100
	BTS	6	45	38	6	5	100
	Paramédical et social*	1	90	1	1	7	
	Diplômés du supérieur	26	38	19	6	6	100

\* Echantillons limités. Par ailleurs, les titulaires du seul DEUG sont trop nombreux pour la représentativité des statistiques

## Agrégat 11 Enseignement supérieur

### - Correspondance entre le niveau de diplôme et l'emploi trois ans après la sortie du système éducatif : Insertion professionnelle des sortants 1998 après 3 ans sur le marché du travail

Diplôme préparé	Spécialité	Effectif total	Taux de chômage	% de cadres parmi les jeunes en emploi	% de professions intermédiaires parmi les jeunes en emplois	Salaire net médian
Ecoles d'ingénieur		15.000	3%	92	6	2.109 €
Ecoles de commerce		9.000	4%	80	17	2.134 €
3ème cycle (doctorat, DEA,DESS)	Sciences exactes et naturelles	11.000	5%	83	12	1.899 €
3ème cycle (doctorat, DEA,DESS)	Droit, économie,gestion	16.000	7%	63	23	1.713 €
3ème cycle (doctorat, DEA,DESS)	Lettres, sciences humaines	4.000	11%	62	28	1.326 €
3ème cycle (doctorat, DEA,DESS)	Santé	7.000	2%	87	10	1.962 €
Maîtrise, licence	Sciences exactes et naturelles	11.000	6%	37	44	1.411 €
Maîtrise, licence	Droit, économie,gestion	27.000	7%	23	39	1.269 €
Maîtrise, licence	Lettres, sciences humaines	35.000	8%	23	49	1.156 €
DEUG		59.000	11%	6	42	991 €
BTS/DUT	industrielle	53.000	5%	7	54	1.239 €
BTS/DUT	tertiaire	79.000	7%	7	42	1.113 €
Total des sortants		367.000	6%	25	44	1.281 €

Source: Céreq, enquête Génération 98

#### 6. Favoriser la mobilité étudiante

La mobilité étudiante est une des priorités affichée par les établissements d'enseignement supérieur. Elle devient une part intégrante des cursus. Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a mis en place un certain nombre de mesures visant à :

- valoriser les périodes de mobilité en développant le système de reconnaissance et d'équivalence des diplômes et des formations (généralisation du système de crédits ECTS). La construction des études supérieures autour des trois grades que sont la licence, le master et le doctorat doit améliorer la lisibilité des parcours;
- accroître et améliorer la mobilité par le développement des universités européennes d'été;
- démocratiser l'accès aux dispositifs de mobilité. Des bourses de mobilité, qui s'inscrivent dans le cadre du Plan d'action français pour la mobilité, ont été créées à la rentrée universitaire 2001. Ces aides, contingentées, sont destinées aux étudiants boursiers sur critères sociaux (y compris les boursiers à taux zéro) ou bénéficiaires d'une allocation d'études, inscrits en France auprès d'établissements d'enseignement supérieur publics à caractère culturel, scientifique et professionnel, qui présentent un projet de séjour d'études auprès d'une université étrangère pour une durée de trois mois minimum et de neuf mois maximum. 36.000 mensualités (de 389 € chacune) ont été attribuées à 134 établissements pour l'année universitaire 2002-2003 et 4.898 étudiants en ont bénéficié soit 1.228 de plus qu'en 2001-2002. Cela représente 25,5 % d'étudiants mobiles (+6% par rapport à l'année précédente). Qui plus est, le programme communautaire ERASMUS apporte une aide au développement de la mobilité dans le cadre des relations universitaires entre pays européens ; dans ce cadre, le MENESR apporte une contribution complémentaire aux bourses ERASMUS.

P.L.F. 2005

## Agrégat 11 Enseignement supérieur

## 7. Favoriser la dynamique de la formation à et par la recherche

Nombre de thèses soutenues de 2000 à 2002

n o t e s	Indicateurs de résultats					
	Composantes de l'agrégat	2000-2001	2001-2002	2002-2003	Evolution 2001- 2002/2000- 2001	Evolution 2002- 2003/2001- 2002

Mathématiques et leurs interactions	358	363	293	1,40%	-20%
Physique	582	587	565	0,9%	-3,75%
Sciences de la terre et de l'univers, Espace	450	446	452	-0,9%	1,35%
Chimie	941	981	855	4,3%	-13%
Biologie, médecine et santé	1405	1297	1419	-7,7%	9,5%
Sciences humaines et humanités	2316	2438	2171	5,30%	11%
Sciences de la société	1587	1458	1553	-8%	6,5%
Sciences pour l'ingénieur	871	828	872	-5%	5,3%
Sciences et technologies de l'information et de la communication	1068	1151	1174	7,8%	2%
Agronomie, productions animale et végétale, agroalimentaire	440	436	487	-0,9%	11,7%
Total	10018	9985	9841	-0,33%	-1,5%

Source: Direction de la recherche

**Qualité du service****1. Améliorer les conditions de mise à disposition des fonds documentaires auprès des étudiants : plus grande amplitude de l'ouverture des services, accroissement de l'encadrement administratif, augmentation des surfaces des bibliothèques**

Le réseau des bibliothèques de l'enseignement supérieur est constitué non seulement des bibliothèques des universités (services communs de documentation SCD et services interétablissements de coopération documentaires SICD) mais aussi des bibliothèques des grands établissements et des bibliothèques des IUFM (155 services ont répondu à l'enquête statistique 2003).

Grâce à l'action conjuguée de l'Etat (qui a multiplié ses crédits par 1,3 entre 1998 et 2003 et a créé 975 emplois de bibliothèques durant la même période) et des établissements eux-mêmes, la situation des bibliothèques de l'enseignement s'est améliorée, ainsi que le montrent les indicateurs figurant dans le tableau ci-dessous ( qui concernent les 96 SCD et SICD) :

- 172 000 m2 de bibliothèques ont été mis en service, ce qui a permis d'accroître le nombre de places assises et la part de documents en accès direct ; cette évolution devrait se poursuivre avec la réalisation du plan U3M, notamment en Ile-de-France où la situation actuelle (m2 par étudiant, part du libreaccès) est préoccupante ;
- la totalité des services sont équipés de systèmes intégrés de gestion de bibliothèque et plusieurs se sont engagés dans la mise en œuvre de systèmes d'information documentaire, intégrés aux systèmes d'information globaux des établissements, propres à faciliter l'accès de tous les usagers aux diverses ressources ;
- le catalogue collectif de l'enseignement supérieur (Sudoc), piloté par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, identifie et localise les documents conservés par les établissements ; accessible sur Internet, il compte désormais 5,4 millions de notices bibliographiques ; la plupart des établissements d'enseignement supérieur rejoignent le Sudoc (après les universités et les grands établissements, les premiers IUFM, quelques écoles d'ingénieurs) ;
- l'ouverture des services a progressé, tant au niveau de l'amplitude annuelle qu'au niveau de l'ouverture hebdomadaire ; l'objectif des 60 h hebdomadaires, couramment pratiqué dans les pays anglo-saxons, reste une priorité ;

## Agrégat 11 Enseignement supérieur

- quant au pouvoir d'achat documentaire des établissements, il est, depuis 1998, en régression, en raison de l'augmentation forte et régulière des coûts de la documentation (notamment en langues étrangères) et du développement des ressources électroniques (revues, banques de données, corpus de textes) qui induisent de nombreux surcoûts. Pour maintenir leur offre documentaire, de nombreux établissements ont commencé à élaborer des dispositifs de mutualisation financière.

n o t e s	Indicateurs de résultats						
	Composantes de l'agrégat	1999	2000	2001	2002	2003	2004

1	Etudiants par place assise	14,56	14,11	13,27	13,40	13,50	
1	Agents des bibliothèques universitaires pour 1 000 étudiants	3,07	3,17	3,55	3,59	3,60	
1	Ouverture hebdomadaire moyenne (en heures)	54	56	57	57	57	
1	Ouverture annuelle en nombre de jours	244	252	255	251	251	
1	Monographies entrées par étudiant	0,71	0,72	0,72	0,72	0,72	
1	Titres de revues en cours pour 1.000 étudiants	108	106	110	107	107	

1 - Source : *Annuaire des bibliothèques universitaires*, Documentation française - Les principales données sont également accessibles sur le serveur du ministère à l'adresse suivante : <http://www.sup.adc.education.fr/asibu>.

### 2. Améliorer l'accès des étudiants aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)

L'analyse des contrats quadriennaux de la vague 2004-2007 (soit 26 universités) a permis d'établir les moyennes suivantes :

n o t e s	Indicateurs de résultats						
	Composantes de l'agrégat	2003	2004	2005	2006	2007	2008

	Nombre d'étudiants possédant une adresse électronique dans son établissement (objectif 2007 : 77%)	26%					
	Possibilité d'accès à un ordinateur offerte en moyenne à un étudiant chaque semaine (35 semaines par an)	40 h					
	Nombre moyen d'ordinateurs mis à disposition des étudiants	1 pour 18					

### 3. Permettre le développement de l'engagement associatif et des initiatives étudiantes

Depuis 2001, les établissements sont invités à créer des services qui contribueront à aider les étudiants à monter et développer leurs projets, à mettre en œuvre une reconnaissance de ces engagements et à financer les projets notamment par l'intermédiaire du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

P.L.F. 2005

## Agrégat 11 Enseignement supérieur

### Le bureau de la vie étudiante

Dans tous les établissements seront créés des bureaux de la vie étudiante. L'objectif est que les étudiants puissent trouver en un lieu bien identifié, l'ensemble des informations utiles à leur vie d'étudiant, à leurs démarches administratives et à la réalisation de leurs projets associatifs qu'ils soient dans le domaine culturel, sportif ou social. Le bureau de la vie étudiante constituera un point d'information dans des secteurs divers : médecine préventive, accueil des étudiants étrangers, accompagnement des étudiants handicapés, activités culturelles et sportives, financement des études et logement (en lien avec les CROUS), antennes de la préfecture et de la ville. Il a également pour rôle d'informer et de conseiller les étudiants qui veulent fonder des associations et conduire des projets collectifs.

### La reconnaissance des engagements des étudiants dans les cursus

Elle peut prendre des formes diverses : unité d'enseignement optionnelle, stage, rédaction d'un mémoire ou d'un rapport, mention sur diplôme, bonification.

### Le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)

Il remplace le FAVE (Fonds d'Amélioration de la Vie Etudiante). Ce fonds est alimenté par une partie des droits d'inscription acquittés par les étudiants auprès de leur université. Les crédits du FSDIE sont affectés d'une part à l'aide aux projets étudiants (70 à 80%) et d'autre part à une aide sociale aux étudiants en difficulté (20 à 30%).

Par ailleurs, au cours de l'année 2002-2003, le "guide de l'engagement" a été diffusé, un site internet dédié ([www.enviedagir.fr](http://www.enviedagir.fr)) a été mis en place et une semaine de l'engagement a été organisée dans les établissements.

### Efficacité de la gestion

#### 1. Assurer un encadrement approprié

Evolution des taux d'encadrement des étudiants en personnels enseignants et non enseignants.

n o t e s	Indicateurs de résultats						
	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	2006	2007
				prévision			

1	Etudiant par enseignant	18,89	19,02	19,03			
2	Etudiant par IATOS	28,08	28,24	28,26			

Notes :

1. Emplois en personnels enseignants rapportés aux effectifs d'étudiants (chapitres 31-11, 31-96 pour partie, 39-10).
2. Emplois en personnel IATOS rapportés aux effectifs d'étudiants (chapitre 31-05, 39-10).

Outre le taux d'encadrement, la répartition des emplois entre les différentes catégories de personnels IATOS (A, B, C) est un indicateur pertinent de la prise en compte de l'évolution des métiers dans l'enseignement supérieur, contribuant ainsi à l'effort de modernisation des établissements.

notes	indicateurs de résultats	1999	2000	2001	2002	2003	2004
1	Catégorie A	21.27%	21.59%	21.96%	21.82%	23.38%	23.83%
1	Catégorie B	22.00%	22.08%	22.21%	22.31%	22.87%	22.89%
1	Catégorie C	56.73%	56.33%	55.83%	55.87%	53.75%	53.28%

Notes :

1. Tous chapitres confondus (chapitres 31-05, 31-71 (supprimé en LFI 2003), 36-11, 39-10): personnels administratifs, techniques et de bibliothèques.

#### 2. Moderniser les règles relatives à la gestion des établissements

##### Les services des activités industrielles et commerciales (SAIC)

Nouvelles structures professionnalisées de promotion et de gestion des activités industrielles et commerciales des établissements publics d'enseignement supérieur, les SAIC ont été institués par la loi n°99-587 du 12 juillet 1999 sur l'innovation et la recherche.

## Agrégat 11 Enseignement supérieur

---

Les décrets n° 2002-549 du 19 avril 2002 et n° 2002-601 du 25 avril 2002 fixent d'une part l'organisation administrative des SAIC des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et, d'autre part, leur régime budgétaire et comptable.

Le recours aux services d'activités industrielles et commerciales permet aux établissements de se doter d'un cadre de gestion professionnel et sécurisé de leurs activités de valorisation de la recherche et plus généralement de leurs activités à caractère commercial. Il devrait permettre de connaître les coûts complets des activités industrielles et commerciales. Enfin, les SAIC ne sont pas exclusifs de la création de filiales.

Pour la mise en œuvre de cette réforme, la voie de l'expérimentation préalable et progressive a été adoptée:

En 2002, quatorze établissements ont expérimenté la mise en place d'un SAIC. Neuf de ces établissements ont soumis à leur conseil d'administration la création de leur SAIC et huit d'entre eux ont fait adopter par leur conseil les statuts du SAIC. Il s'agit des universités de Caen, Lille 1, Nancy 1, Paris 6, Paris 11, Rennes 1, Saint-Etienne et de l'INSA de Toulouse.

Outre ces établissements, neuf nouvelles universités ont engagé en 2003 une démarche de projet de mise en place d'un SAIC. Il s'agit des universités Clermont-Ferrand 2, Grenoble 2, Limoges, Montpellier 1, Besançon, Bordeaux 1, Orléans, Reims et Strasbourg 3.

L'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) doit remettre avant la fin de l'année 2004 un rapport faisant le bilan de ce dispositif après deux années d'existence.



P.L.F. 2005

## Agrégat 11 Enseignement supérieur

---

## Agrégat 21 Action sociale

## Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
<b>Dépenses ordinaires</b>							
Titre III	///////	///////	284.848.238	+678.109	285.526.347	+25.021.136	310.547.483
<i>Personnel</i>	///////	///////	"	"	"	+306.967.477	306.967.477
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	284.848.238	+678.109	285.526.347	-281.946.341	3.580.006
Titre IV	///////	///////	1.321.320.688	+12.476.912	1.333.797.600	+5.564.162	1.339.361.762
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>	///////	///////	1.606.168.926	+13.155.021	1.619.323.947	+30.585.298	1.649.909.245
<b>Totaux généraux</b>	///////	///////	1.606.168.926	+13.155.021	1.619.323.947	+30.585.298	1.649.909.245

Effectifs pour 2005 : 77

P.L.F. 2005

**Agrégat 21 Action sociale****Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat**

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
<b>Dépenses ordinaires</b>				
<b>Titre III</b>			<b>284.848.238</b>	<b>310.547.483</b>
Chapitre	36-14	Oeuvres en faveur des étudiants. Subventions de fonctionnement (intégralité du chapitre)	284.848.238	3.580.006
Chapitre	39-11	Programme "Vie étudiante" - Etablissements expérimentateurs (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	306.967.477
<b>Titre IV</b>			<b>1.321.320.688</b>	<b>1.339.361.762</b>
Chapitre	43-71	Bourses, secours d'études et contribution de l'Etat aux transports collectifs parisiens (intégralité du chapitre)	1.321.320.688	1.339.361.762
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>			<b>1.606.168.926</b>	<b>1.649.909.245</b>
<b>Totaux généraux</b>			<b>1.606.168.926</b>	<b>1.649.909.245</b>

## Agrégat 21 Action sociale

### Agrégat 21 : Action sociale

#### Composantes de l'agrégat

Pour assurer l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur et le déroulement des études, l'effort des pouvoirs publics porte sur la mise en place d'un système d'aide sociale performant et juste, visant à aider en priorité les étudiants issus des familles les plus modestes.

Les actions consacrées à l'aide sociale en faveur des étudiants inscrits dans les filières de l'enseignement supérieur habilitées relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (y compris les classes préparatoires aux grandes écoles et les sections de techniciens supérieurs dont les moyens de fonctionnement sont inscrits à la section scolaire du présent budget) se décomposent en deux parties :

- les aides financières directes : bourses, secours d'études et prêts d'honneur ;
- les aides indirectes : le réseau des œuvres universitaires dont les deux missions principales sont l'hébergement et la restauration.

#### 1. aides financières directes

Les bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont destinées à favoriser l'accès aux études supérieures des étudiants dont la situation familiale ou matérielle peut constituer un obstacle à une poursuite d'études. Ces aides sont attribuées pour suivre des formations publiques ou privées habilitées à recevoir des boursiers du ministère chargé de l'enseignement supérieur et sont accordées par les recteurs d'académie, après instruction des dossiers par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Le dispositif des aides directes allouées aux étudiants est le suivant :

- Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, réparties en 6 échelons, sont attribuées en fonction des ressources et des charges des parents ou du tuteur légal appréciées par rapport à un barème national. Elles ont été étendues aux étudiants en DESS depuis la rentrée 2001 ainsi qu'aux étudiants inscrits en DEA et masters à la rentrée 2003.

- Les bourses sur critères pédagogiques sont accordées en fonction de critères universitaires et sociaux. On distingue trois catégories de bourses :

- les bourses sur critères universitaires attribuées aux étudiants préparant les diplômes d'études approfondies (DEA), d'études supérieures spécialisées (DESS) et de master recherche et professionnel (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> semestres) ou l'agrégation.
- les bourses de service public attribuées aux étudiants qui suivent certaines préparations à des concours externes de recrutement de la fonction publique et de la magistrature,
- les bourses de mérite : pour renforcer la démocratisation de l'enseignement supérieur, les bourses de mérite ont été mises en place afin de permettre aux étudiants issus de milieux modestes d'accéder dans de bonnes conditions à certaines formations supérieures : école nationale d'administration (ENA), école nationale de la magistrature (ENM), grandes écoles scientifiques, écoles de médecines (1er et 2nd cycle des études médicales).

- Les allocations d'études permettent de répondre à des situations particulières, notamment des situations de rupture familiale, jusque là non prises en compte dans le cadre du dispositif boursier.

- Les prêts d'honneur sont accordés aux étudiants non boursiers. Exempts d'intérêt, remboursables au plus tard dix ans après la fin des études, ils sont attribués par un comité académique spécialisé selon la situation sociale du candidat dans la limite des crédits prévus à cet effet.

#### 2. aides indirectes

Le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) et les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) ont été créés par la loi n° 55 425 du 16 avril 1955. Le CNOUS et les CROUS ont pour mission :

- d'améliorer et de faciliter les conditions de vie et de travail des étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement supérieur en France ;
- d'accueillir les étudiants étrangers et de favoriser la mobilité en Europe.

P.L.F. 2005

## Agrégat 21 Action sociale

Les principaux champs d'action des services de la vie étudiante sont : le logement, la restauration, les bourses et les aides sociales (cf supra), la culture, les emplois temporaires, l'ouverture sur l'international. Les CROUS gèrent notamment le dossier social étudiant (DSE) qui permet aux étudiants d'effectuer simultanément leur demande de bourse et de logement en accédant à un guichet unique sur Internet.

### 2.1 le logement

- **Les résidences traditionnelles** : les chambres en résidences traditionnelles sont mises à disposition de l'étudiant pour une durée de 9 mois et ont une superficie d'environ 10 m<sup>2</sup>. L'étudiant dispose de cuisinettes collectives, de salles de travail, de réunion et de détente.

- **Les nouvelles résidences** proposent des logements plus vastes, de type studio (de 18 à 23 m<sup>2</sup>), qui sont mis à disposition de l'étudiant pour une durée de 12 mois. Des services collectifs peuvent être à la disposition des étudiants : laverie automatique, cafétéria, distributeur de plats préparés, bibliothèque, accès Internet.

- **Les appartements HLM** : Depuis 1962, les HLM ont mis en place un système de réservation de logement pour étudiants. Ces appartements, dispersés au sein du patrimoine des organismes HLM, sont généralement meublés par les CROUS et plus particulièrement destinés aux jeunes ménages.

### 2.2 La restauration

**Repas servis aux étudiants (restaurations gérées et agréées)**

Années	Nombre de repas (en milliers)
2000	60 700
2001	57 100
2002	55 800
2003	54 900

Source : CNOUS

## Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires (M€)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépende en gestion
	<b>aides financières directes</b>	<b>1.302</b>	<b>1.333</b>	<b>1.321</b>	<b>1.339</b>	
	<b>aides indirectes</b>	<b>266</b>	<b>272</b>	<b>285</b>	<b>311</b>	
	<b>Total</b>	<b>1.568</b>	<b>1.605</b>	<b>1.606</b>	<b>1.650</b>	

Note: la création du chapitre 39-11 dans le cadre de l'expérimentation du programme "vie étudiante" pour quatre établissements d'enseignement supérieur et le réseau des oeuvres universitaires et scolaires (cf agrégat 11) implique des modifications de répartition de crédits entre les agrégats Enseignement supérieur et Action sociale: ainsi des crédits du chapitre 36-11 et des emplois enseignants (chapitre 31-11) et IATOS (chapitre 31-05) jusque là regroupés sur l'agrégat Enseignement supérieur sont désormais inscrits sur cet agrégat: pour les emplois, il s'agit notamment d'emplois d'assistantes sociales, d'infirmières, de personnels administratifs et techniques ainsi que d'enseignants (S(I)UAPS).

## Agrégat 21 Action sociale

## Indicateur de coûts : Effectifs budgétaires

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
2	<b>Action sociale</b>					
	<i>Emplois non budgétaires du chapitre 39-11 (anciennement 36-14)</i>	2.824	2.859	2.886	2.885	
	<i>Emplois budgétaires du chapitre 39-11 (enseignants, IATOS)</i>				77	
	<i>total</i>				2.962	

Note: Les crédits inscrits sur le chapitre 39-11 permettent également de financer une partie de la rémunération des 9 500 personnels ouvriers des œuvres universitaires.

2: les emplois budgétaires se répartissent en 60 IATOS et 17 enseignants.

**Expérimentation LOLF du programme "vie étudiante" :**

Le chapitre 39-11 reprend, pour les quatre établissements d'enseignement supérieur expérimentateurs (cf agrégat 11) ainsi que pour le réseau des œuvres universitaires et scolaires, les actions du programme "vie étudiante" :

- L'action Aides directes, concerne les crédits du fonds de solidarité universitaire (FSU),
- L'action Aides indirectes finance l'entretien et la réhabilitation des cités et des restaurants universitaires. Les rémunérations des personnels administratifs et ouvriers qui sont affectés dans les CROUS sont inscrits dans cette action.
- L'action Aides médicales et socio-éducatives couvre le secteur de la santé (financement des services de médecine préventive et de promotion de la santé (SMPPS)) et le secteur des activités socio-culturelles des étudiants (financement d'une partie des activités culturelles étudiantes, des services (inter-)universitaires des activités physiques et sportives S(I)UAPS.

- L'action Pilotage et animation du programme finance l'observatoire de la vie étudiante (OVE), la rémunération des personnels administratifs et le fonctionnement matériel du CNOUS et des actions spécifiques (informatisation, formation continue, œuvres sociales, communication) menées en direction du réseau des œuvres universitaires et scolaires.

Le chapitre recouvre les crédits du chapitre 36-14 (à l'exclusion des crédits de la cité universitaire internationale de Paris) finançant essentiellement l'action Aides indirectes et d'une partie minime du chapitre 43-71 (fonds de solidarité universitaire) pour l'action Aides directes. Il intègre également une partie des chapitres en 31 et 33 (personnels) et du chapitre 36-11 dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la dotation contractuelle destinées à la vie étudiante. Le montant de ce chapitre est de 307 M€.

## Objectifs, résultats et cibles

**Efficacité socio-économique****1. Réduire les inégalités**

Les études statistiques montrent que plus la situation socio-économique d'une famille est favorable, plus grandes sont les chances pour l'enfant qui en est issu d'entamer des études supérieures et d'y réussir. Permettre la réussite de tous les étudiants, quelle que soit la situation économique de leur famille, constitue l'objectif de l'action sociale.

n o t e s	Indicateurs de résultats						
	Composantes de l'agrégat	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
1	Taux de boursiers	30 %	30%		30%		

Notes :

P.L.F. 2005

## Agrégat 21 Action sociale

1. La proportion d'étudiants aidés est définie comme le rapport du nombre d'étudiants aidés par le ministère chargé de l'Education nationale sur la population étudiante concernée par ces aides. Par convention, la population concernée est constituée par : les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant droit aux aides, les étudiants inscrits en première année d'IUFM, les élèves de STS et CPGE sous tutelle du MENESR, préparations intégrées et écoles d'ingénieurs indépendantes des universités (mais sous tutelle du MENESR), les étudiants des écoles de commerce reconnues par l'Etat (groupe I et II).

### 2. Offrir aux étudiants des logements à un prix modéré

En cités universitaires traditionnelles, la redevance mensuelle payée par l'étudiant s'établit à 118€ en moyenne. Déduction faite du montant de l'allocation logement à caractère social (48€ pour un étudiant boursier au 1<sup>er</sup> janvier 2003), le montant du loyer restant à la charge de l'étudiant est de 70€ en moyenne. Dans les nouvelles résidences, le loyer s'établit en moyenne à 262€ (y compris les charges). Déduction faite de l'aide personnalisée au logement (133€), le loyer résiduel s'établit à 129€.

n o t e s	Indicateurs de résultats						
	Composantes de l'agrégat	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
	Cités universitaires (chambres)						
	Redevance moyenne (1er janvier)	115		118			
	ALS nette	46		48			
	Loyer résiduel	69		70			
	Résidences (studios)						
	Loyer (y compris charges, 1er janvier)	256		262			
	APL	130		133			
	Loyer résiduel	126		129			

Source : CNOUS

### 3. Offrir aux étudiants un repas équilibré à un prix modéré

n o t e s	Indicateurs de résultats						
	Composantes de l'agrégat	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
	Prix du repas (au 1er janvier)	2,40		2,50	2,60	2,65	
1	Coût du repas (restauration traditionnelle et diversifiée gérée par les CROUS)	4,61		4,75	4,74		

Source : CNOUS

Notes :

1. Les composantes du coût du repas (2003) sont les suivantes : charges de personnel (50,3% du coût du repas), denrées (29,3%), frais généraux (20,4%). Ce coût ne tient pas compte des personnels administratifs affectés à la restauration, ni des investissements sur subventions affectées à la restauration.

### Qualité du service

#### 1. Améliorer le niveau de confort et de sécurité des résidences universitaires (plan de réhabilitation des résidences traditionnelles - rythme d'avancement et typologie des réhabilitations)

Les résidences traditionnelles constituent la plus grosse partie du patrimoine immobilier des CROUS. Elles datent pour la plupart des années 1960 et sont constituées de chambres d'environ 10 m<sup>2</sup> équipées d'un simple lavabo, douches et WC étant collectifs. De manière à offrir des logements de qualité aux étudiants (bonnes conditions de confort et de sécurité), une réhabilitation de ce patrimoine existant s'est avérée nécessaire selon la répartition approximative suivante :

- 50% en chambres au confort amélioré (incorporation d'une douche et d'un WC, en plus du lavabo)
- 30% en studettes de 13-14 m<sup>2</sup> en transformant 3 chambres en 2 studettes
- 20% en studios de 18 m<sup>2</sup> conçus à partir de deux chambres

## Agrégat 21 Action sociale

## Plan de réhabilitation des résidences traditionnelles

n o t e s	Indicateurs de résultats						
	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	2006	2007

	Chambres rénovées à l'identique	419	408				
	Chambres rénovées à l'identique +	1.176	640				
	Chambres rénovées avec confort	1.175	1.550				
	Chambres transformées en studios	329	572				
	Démolition, reconstruction	24					
	Total places rénovées	3.123	3.170				

Source : CNOUS

## 2. Améliorer la qualité du service rendu aux étudiants par les restaurants universitaires

L'enquête de l'OVE (Observatoire national de la Vie Etudiante) réalisée en 2000 fait apparaître les conclusions suivantes : La réputation des restaurants universitaires auprès des étudiants s'était améliorée de 1994 à 1997, la note d'ensemble que leur donnaient les étudiants passant de 2,5 sur 5 à 3,3. Elle reste à peu près au même niveau, à 3,2, en 2000. Les notes les plus élevées concernent, dans l'ordre, **le prix et la proximité par rapport au lieu d'études** (notes moyennes de 3,9 ; 4,1 et 3,9 en 1997), **la quantité de nourriture** (3,5 idem 1997), **les horaires d'ouverture** (3,4 contre 3,5), **l'hygiène et la propreté des locaux** (3,4 en 2000, 3,2 en 1997) ; les plus basses sanctionnent la longueur de l'attente (2,5/2,4), la qualité diététique des repas (2,6/2,5), la qualité de la cuisine (goût, présentation, variété) (2,7/2,6). La qualité de l'accueil (2,9/2,8) de même que le cadre, l'atmosphère, le mobilier et le décor étaient et continuent d'être jugés moyennement satisfaisants.

## Efficacité de la gestion

### 1. Améliorer le délai d'octroi et de paiement des bourses sur critères sociaux

n o t e s	Indicateurs de résultats						
	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	2006	2007

	Nombre de bourses payées en novembre	392.939	399.224				
	Proportion par rapport au contingent constaté en février N+1	83,30%	82,77%				
	Nombre de bourses payées en Décembre N	433.309	439.565				
	Proportion par rapport au contingent constaté en février N+1	91,86%	91,13%				
1	Contingent de bourses sur critères sociaux	471.710	482.349				

Source : CNOUS et DES A6

Note :

1. le mois d'observation le plus pertinent pour connaître les effectifs d'étudiants boursiers d'une année universitaire donnée est le mois de février.



P.L.F. 2005

**Agrégat 21 Action sociale****2. taux de couverture des besoins en logement au plan national****Etat de l'offre de logements des CROUS à la rentrée 2003**

<i>Indicateurs de résultats</i>				
n o t e s	<i>Composantes de l'agrégat</i>	% lits // nombre de boursiers	% lits résid trad // boursiers 4e et 5e échelon	% lits // nombre d'étudiants
	1	Ensemble du réseau des CROUS	31,7%	39,2%
2	CROUS ayant la situation la plus favorable	52,5% (Versailles)	77,8% (Versailles)	17,3% (Corse)
2	CROUS ayant la situation la moins favorable	8,2%(Paris)	5,1%(Paris)	0,7%(Paris)

Source : CNOUS

## Agrégat 21 Action sociale

---

P.L.F. 2005

## Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme

## P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

		Autorisations de programme		Crédits de paiement		
		En compte au 1er janvier 2004	Demandées pour 2005	En compte au 1er janvier 2004	Demandés pour 2005	
					Services votés	Mesures nouvelles
chapitre						
<b>Titre V Investissements exécutés par l'Etat</b>						
<b>6ème partie Equipement culturel et social</b>						
56-10	Investissements. Enseignement supérieur et recherche	2.272.058	77.154	1.572.006	96.350	9.273
Totaux titre V		2.272.058	77.154	1.572.006	96.350	9.273
<b>Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat</b>						
<b>6ème partie Equipement culturel et social</b>						
66-71	Subventions d'équipement à la recherche universitaire	997.069	351.739	897.610	44.727	301.650
66-72	Maintenance des bâtiments. Enseignement supérieur et recherche	1.196.212	337.288	880.936	200.019	130.379
66-73	Constructions et équipement. Enseignement supérieur et recherche	1.007.365	128.883	439.375	77.404	16.441
Totaux titre VI		3.200.646	817.910	2.217.921	322.150	448.470
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>		<b>5.472.704</b>	<b>895.064</b>	<b>3.789.927</b>	<b>418.500</b>	<b>457.743</b>

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

A ouvrir ultérieurement		Crédits de paiement						
		Echelonnement des crédits de paiement à ouvrir à partir de 2006						
Sur AP antérieures à 2005	Sur AP demandées en 2005	Total	Sur AP antérieures à 2005			Sur AP demandées en 2005		
			2006	2007	2008 et ultérieurement	2006	2007	2008 et ultérieurement
603.702	67.881	671.583	90.555	120.740	392.407	10.182	13.576	44.123
603.702	67.881	671.583	90.555	120.740	392.407	10.182	13.576	44.123
54.732	50.089	104.821	54.732	"	"	50.089	"	"
115.257	206.909	322.166	57.629	57.628	"	103.455	103.454	"
490.586	112.442	603.028	73.588	98.117	318.881	16.866	22.488	73.088
660.575	369.440	1.030.015	185.949	155.745	318.881	170.410	125.942	73.088
1.264.277	437.321	1.701.598	276.504	276.485	711.288	180.592	139.518	117.211



**P.L.F. 2005**

## Présentation des emplois

**Tableau récapitulatif de l'évolution du nombre des emplois**

Catégories d'emplois	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005	Différence entre 2005 et 2004
Titulaires	126.899	7.778	8.769	127.890	+991
Contractuels	4.208	132	141	4.217	+9
Ouvriers	22	2	"	20	-2
<b>Totaux</b>	<b>131.129</b>	<b>7.912</b>	<b>8.910</b>	<b>132.127</b>	<b>+998</b>



P.L.F. 2005

## Chapitre 31-05 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
---------	-----------------	----------------------------	--------------	-----------	------------------------

## Chapitre 31-05 Personnel non enseignant. Rémunérations

## Article 10 Etablissements d'enseignement supérieur

## Titulaires

Adjoint administratif de recherche et de formation (échelle 4)	266-351	109	109	"	"
Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	5.058	424	"	4.634
Adjoint administratif principal de 1ère classe de recherche et de formation (NEI)	359-393	23	23	"	"
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393	921	24	75	972
Adjoint administratif principal de 2ème classe de recherche et de formation (échelle 5)	271-378	41	41	"	"
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378	1.832	51	131	1.912
Adjoints techniques de recherche et de formation (échelle 5)	271-378	6.102	313	158	5.947
Adjoints techniques principaux de recherche et de formation	327-415	1.166	45	25	1.146
Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	268	8	"	260
Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323	885	52	"	833
Agent comptable de l'institut national des langues et civilisations orientales	536-782	1	"	"	1
Agents comptables d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel du groupe I	536-797	40	2	12	50
Agents comptables d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel du groupe II	536-782	72	14	"	58
Agents des services techniques de recherche et de formation de 1ère classe (échelle 3)	263-337	2.123	66	1	2.058
Agents des services techniques de recherche et de formation de 2ème classe (échelle 2)	263-323	4.503	566	"	3.937
Agents techniques de recherche et de formation (échelle 3)	263-337	2.931	119	12	2.824
Agents techniques principaux de recherche et de formation (échelle 4)	266-351	817	38	"	779
Assistants de service social	307-499	41	6	"	35
Assistants de service social principaux	374-533	16	"	2	18

P.L.F. 2005

## Chapitre 31-05 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Assistants ingénieurs	338-550	2.309	125	70	2.254
Attachés d'administration scolaire et universitaire	348-641	1.935	50	"	1.885
Attachés principaux de 1ère classe d'administration scolaire et universitaire	695-782	121	7	"	114
Attachés principaux de 2ème classe d'administration scolaire et universitaire	476-672	289	27	"	262
Chargé d'études documentaires des ministères de l'éducation nationale et de la culture	348-641	1	"	"	1
Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337	14	1	"	13
Conducteur d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323	4	4	"	"
Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351	5	"	"	5
Conseillers d'administration scolaire et universitaire de classe normale	452-710	76	12	"	64
Conseillers d'administration scolaire et universitaire hors classe	695-797	38	5	"	33
Conseillers d'orientation psychologues	348-657	3	"	"	3
Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat	403-550	19	"	"	19
Directeurs de centre d'information et d'orientation	494-782	2	"	"	2
Directeur général du Muséum national d'histoire naturelle	Gr.C-Gr.E	1	"	"	1
Infirmiers(es) de classe normale du ministère de l'éducation nationale	307-480	291	45	"	246
Infirmiers(es) de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	410-533	74	6	35	103
Ingénieurs de recherche de 1ère classe	581-820	366	22	50	394
Ingénieurs de recherche de 2ème classe	411-712	922	147	23	798
Ingénieurs de recherche hors classe	657-Gr.A	121	11	10	120
Ingénieurs d'études de 1ère classe	554-672	663	32	112	743
Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618	2.949	255	267	2.961
Ingénieurs d'études hors classe	695-782	234	14	"	220
Inspecteur de l'éducation nationale de classe normale	369-733	1	"	"	1
Secrétaire d'administration de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale	290-462	70	70	"	"
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe exceptionnelle du ministère de l'éducation nationale	376-513	420	22	"	398

P.L.F. 2005

## Chapitre 31-05 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale	290-462	2.649	114	1	2.536
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	351-488	607	22	"	585
Secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire	657-820	42	1	12	53
Secrétaires généraux d'établissements publics d'enseignement supérieur de groupe 1	657-Gr.A	40	2	12	50
Secrétaires généraux d'établissement public d'enseignement supérieur de groupe 2	657-820	116	14	"	102
Techniciens de recherche et de formation de classe exceptionnelle de l'éducation nationale	376-513	1.329	54	1	1.276
Techniciens de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale	296-462	3.907	245	220	3.882
Techniciens de recherche et de formation de classe supérieure de l'éducation nationale	351-488	1.226	74	"	1.152
<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>47.793</b>	<b>3.282</b>	<b>1.229</b>	<b>45.740</b>
<b>Contractuels</b>					
Administrateurs techniques	502-782	4	"	"	4
Agents administratifs contractuels de 3ème catégorie	306-394	13	2	"	11
Agents contractuels	520	2	"	"	2
Agents contractuels de 1ère catégorie	426-549	4	2	"	2
Agents contractuels de 2ème catégorie	341-420	10	2	"	8
Agents contractuels hors catégorie	569-721	2	"	"	2
Chargé de mission	493-770	1	"	"	1
<b>Totaux pour les contractuels</b>		<b>36</b>	<b>6</b>	<b>"</b>	<b>30</b>
<b>Totaux pour l'article 10</b>		<b>47.829</b>	<b>3.288</b>	<b>1.229</b>	<b>45.770</b>

## Article 20 Activités de bibliothèques et muséologie

## Titulaires

Adjoints techniques de recherche et de formation (échelle 5)	271-378	8	"	"	8
Adjoints techniques principaux de recherche et de formation	327-415	2	"	"	2

P.L.F. 2005

## Chapitre 31-05 article 20

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Agents des services techniques de recherche et de formation de 1ère classe (échelle 3)	263-337	24	"	"	24
Agents des services techniques de recherche et de formation de 2ème classe (échelle 2)	263-323	73	"	"	73
Agents techniques de recherche et de formation (échelle 3)	263-337	54	"	"	54
Agents techniques principaux de recherche et de formation (échelle 4)	266-351	10	"	"	10
Assistants de bibliothèque de classe exceptionnelle	376-513	64	"	"	64
Assistants de bibliothèque de classe normale	290-462	202	5	"	197
Assistants de bibliothèque de classe supérieure	351-488	31	"	"	31
Bibliothécaires	348-641	502	13	1	490
Bibliothécaires adjoints spécialisés de 1ère classe	386-499	170	7	"	163
Bibliothécaires adjoints spécialisés de 2ème classe	307-472	569	19	"	550
Bibliothécaires adjoints spécialisés hors classe	374-533	206	11	"	195
Chef de travaux d'art du ministère chargé de la culture	348-641	1	"	"	1
Chef d'études documentaires du ministère de l'éducation nationale	618-820	1	"	"	1
Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337	2	"	"	2
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323	2	"	"	2
Conducteur d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351	1	"	"	1
Conservateurs de 1ère classe des bibliothèques	516-695	197	6	"	191
Conservateurs de 1ère classe des musées d'histoire naturelle et des musées d'établissements d'enseignement supérieur	516-695	9	"	"	9
Conservateurs de 2ème classe des bibliothèques	369-499	273	3	"	270
Conservateurs de 2ème classe des musées d'histoire naturelle et des musées d'établissements d'enseignement supérieur	369-499	4	"	"	4
Conservateurs en chef des bibliothèques	581-Gr.A	356	12	"	344
Conservateurs en chef des musées d'histoire naturelle et des musées d'établissements d'enseignement supérieur	581-Gr.A	5	"	"	5

P.L.F. 2005

## Chapitre 31-05 article 20

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Conservateur en chef du patrimoine	581-Gr.A	1	"	"	1
Conservateurs généraux des bibliothèques	733-Gr.C	101	3	"	98
Elèves de l'E.N.S.S.I.B., conservateurs stagiaires	369-401	107	"	"	107
Magasiniers en chef (échelle 5)	271-378	696	26	"	670
Magasiniers en chef principaux (NEI)	359-393	108	6	"	102
Magasiniers spécialisés de 1ère classe (échelle 3)	263-337	380	6	"	374
Magasiniers spécialisés de 2ème classe (échelle 2)	263-323	485	11	"	474
Magasiniers spécialisés hors classe (échelle 4)	266-351	271	10	2	263
Techniciens d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture	376-513	3	"	"	3
Techniciens d'art de classe normale du ministère de la culture	290-462	15	"	"	15
Techniciens d'art de classe supérieure du ministère de la culture	351-488	5	"	"	5

<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>4.938</b>	<b>138</b>	<b>3</b>	<b>4.803</b>
-----------------------------------	--	--------------	------------	----------	--------------

## Ouvriers

Photographes complets	-	3	"	"	3
-----------------------	---	---	---	---	---

<b>Totaux pour les ouvriers</b>		<b>3</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>3</b>
---------------------------------	--	----------	----------	----------	----------

<b>Totaux pour l'article 20</b>		<b>4.941</b>	<b>138</b>	<b>3</b>	<b>4.806</b>
---------------------------------	--	--------------	------------	----------	--------------

## Article 50 Recherche

## Titulaires

Adjoint administratif de recherche et de formation (échelle 4)	266-351	132	132	"	"
Adjoint administratif principal de 1ère classe de recherche et de formation (NEI)	359-393	19	19	"	"
Adjoint administratif principal de 2ème classe de recherche et de formation (échelle 5)	271-378	42	42	"	"
Adjoints techniques de recherche et de formation (échelle 5)	271-378	77	"	174	251
Adjoints techniques principaux de recherche et de formation	327-415	16	"	19	35
Agents des services techniques de recherche et de formation de 1ère classe (échelle 3)	263-337	10	"	"	10
Agents des services techniques de recherche et de formation de 2ème classe (échelle 2)	263-323	29	"	"	29

P.L.F. 2005

## Chapitre 31-05 article 50

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Agents techniques de recherche et de formation (échelle 3)	263-337	49	"	"	49
Agents techniques principaux de recherche et de formation (échelle 4)	266-351	11	"	"	11
Assistants ingénieurs	338-550	33	"	"	33
Attachés d'administration scolaire et universitaire	348-641	7	"	"	7
Ingénieurs de recherche de 1ère classe	581-820	24	"	"	24
Ingénieurs de recherche de 2ème classe	411-712	145	"	"	145
Ingénieurs de recherche hors classe	657-Gr.A	7	"	"	7
Ingénieurs d'études de 1ère classe	554-672	9	"	"	9
Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618	282	"	"	282
Ingénieurs d'études hors classe	695-782	2	"	"	2
Secrétaire d'administration de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale	290-462	33	33	"	"
Secrétaire d'administration de recherche et de formation de classe supérieure de l'éducation nationale	351-488	10	10	"	"
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale	290-462	16	"	"	16
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	351-488	6	"	"	6
Techniciens de recherche et de formation de classe exceptionnelle de l'éducation nationale	376-513	71	"	"	71
Techniciens de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale	296-462	112	"	33	145
Techniciens de recherche et de formation de classe supérieure de l'éducation nationale	351-488	37	"	10	47
<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>1.179</b>	<b>236</b>	<b>236</b>	<b>1.179</b>
<b>Totaux pour l'article 50</b>		<b>1.179</b>	<b>236</b>	<b>236</b>	<b>1.179</b>

## Article 60 Formation professionnelle et promotion sociale

## Titulaires

Adjoint administratif de recherche et de formation (échelle 4)	266-351	18	18	"	"
Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	51	"	"	51
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393	7	"	"	7

P.L.F. 2005

## Chapitre 31-05 article 60

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Adjoint administratif principal de 2ème classe de recherche et de formation (échelle 5)	271-378	8	8	"	"
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378	10	"	"	10
Adjoints techniques de recherche et de formation (échelle 5)	271-378	28	"	26	54
Adjoints techniques principaux de recherche et de formation	327-415	7	"	"	7
Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	4	"	"	4
Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323	14	"	"	14
Agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel du groupe II	536-782	1	"	"	1
Agents des services techniques de recherche et de formation de 1ère classe (échelle 3)	263-337	11	"	"	11
Agents des services techniques de recherche et de formation de 2ème classe (échelle 2)	263-323	39	"	"	39
Agents techniques de recherche et de formation (échelle 3)	263-337	28	"	"	28
Agents techniques principaux de recherche et de formation (échelle 4)	266-351	6	"	"	6
Assistants ingénieurs	338-550	5	"	"	5
Attachés d'administration scolaire et universitaire	348-641	8	"	"	8
Attaché principal de 1ère classe d'administration scolaire et universitaire	695-782	1	"	"	1
Attachés principaux de 2ème classe d'administration scolaire et universitaire	476-672	10	"	"	10
Conducteur d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337	1	"	"	1
Conseillers d'administration scolaire et universitaire hors classe	695-797	3	"	"	3
Conseillers d'orientation psychologues	348-657	15	"	"	15
Conseiller technique de service social des administrations de l'Etat	403-550	1	"	"	1
Directeurs de centre d'information et d'orientation	494-782	11	1	"	10
Infirmier(e) de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	410-533	1	"	"	1
Ingénieurs de recherche de 1ère classe	581-820	3	"	"	3
Ingénieurs de recherche de 2ème classe	411-712	60	"	"	60

P.L.F. 2005

## Chapitre 31-05 article 60

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Ingénieurs de recherche hors classe	657-Gr.A	2	"	"	2
Ingénieurs d'études de 1ère classe	554-672	2	"	"	2
Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618	103	"	"	103
Ingénieurs d'études hors classe	695-782	2	"	"	2
Inspecteur de l'éducation nationale de classe normale	369-733	1	"	"	1
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe exceptionnelle du ministère de l'éducation nationale	376-513	25	"	"	25
Secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur de groupe 2	657-820	1	"	"	1
Techniciens de recherche et de formation de classe exceptionnelle de l'éducation nationale	376-513	30	"	"	30
Techniciens de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale	296-462	35	"	"	35
Techniciens de recherche et de formation de classe supérieure de l'éducation nationale	351-488	11	"	"	11
<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>563</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>562</b>
<b>Contractuels</b>					
Agents administratifs contractuels de 3ème catégorie	306-394	2	"	"	2
Agent contractuel de 1ère catégorie	426-549	1	"	"	1
<b>Totaux pour les contractuels</b>		<b>3</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>3</b>
<b>Ouvriers</b>					
Agent technique de 3ème degré	-	2	1	"	1
Chimiste et physicien	-	1	"	"	1
Ingénieurs de catégorie A	-	4	"	"	4
Ingénieurs de catégorie B	-	4	"	"	4
Ouvriers qualifiés A	-	3	1	"	2
Ouvrier qualifié C	-	1	"	"	1
Ouvriers très qualifiés	-	2	"	"	2
Ouvriers très qualifiés chefs d'équipe	-	2	"	"	2
<b>Totaux pour les ouvriers</b>		<b>19</b>	<b>2</b>	<b>"</b>	<b>17</b>
<b>Totaux pour l'article 60</b>		<b>585</b>	<b>29</b>	<b>26</b>	<b>582</b>
<b>Totaux pour le chapitre 31-05</b>		<b>54.534</b>	<b>3.691</b>	<b>1.494</b>	<b>52.337</b>



P.L.F. 2005

**Chapitre 31-11 article 10**

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
---------	-----------------	----------------------------	--------------	-----------	------------------------

**Chapitre 31-11 Personnel enseignant et chercheurs. Rémunérations****Article 10 Etablissements d'enseignement supérieur****Titulaires**

Administrateur du collège de France de classe normale	820-Gr.C	1	"	"	1
Administrateurs et professeurs du collège de France	Gr.B-Gr.E	55	"	"	55
Assistants de l'enseignement supérieur	369-672	607	380	"	227
Astronome adjoint et physicien adjoint de classe normale	453-820	"	8	8	"
Conseillers principaux d'éducation	348-657	6	"	"	6
Directeur adjoint de l'école centrale de Lyon	378-Gr.A	1	"	"	1
Directeurs adjoints d'école normale supérieure	820-Gr.C	2	"	"	2
Directeurs de Centre de l'E.N.S.A.M.	657-Gr.A	8	"	"	8
Directeur de la recherche de l'Ecole centrale de Lyon	657-Gr.A	1	"	"	1
Directeur de la recherche de l'E.N.S.A.M.	657-Gr.A	1	"	"	1
Directeur de l'école centrale de Lyon	733-Gr.B	1	"	"	1
Directeur de l'Institut de physique du globe de Paris	Gr.C-Gr.E	1	"	"	1
Directeur de l'institut supérieur des matériaux et de la construction mécanique	820	1	"	"	1
Directeurs d'école nationale d'ingénieurs	378-Gr.A	10	"	"	10
Directeur des études de l'Ecole centrale de Lyon	657-Gr.A	1	"	"	1
Directeur des études de l'E.N.S.A.M.	657-Gr.A	1	"	"	1
Directeur des stages de l'école normale supérieure de l'enseignement technique	378-820	1	"	"	1
Directeurs d'établissements	820-Gr.C	2	"	"	2
Directeurs d'études de classe exceptionnelle de l'Ecole des hautes études en sciences sociales	Gr.D-Gr.E	16	"	"	16
Directeurs d'études de 1ère classe de l'Ecole des hautes études en sciences sociales	820-Gr.C	46	"	"	46
Directeurs d'études de 2ème classe de l'Ecole des hautes études en sciences sociales	657-Gr.A	56	"	1	57
Directeurs directrices écoles normales supérieures	820-Gr.E	4	"	"	4

P.L.F. 2005

## Chapitre 31-11 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Directeurs études clas.exce.de l'Ecole pratique des htes études,del'Ecole nale des chartes,del'Ecole franç.d'extrême-orient	Gr.D-Gr.E	14	"	"	14
Directeurs études 2e clas.de l'Ecole pratique des htes études,del'Ecole nale des chartes,de l'Ecole franç.d'extrême-orient	657-Gr.A	61	"	"	61
Directeurs études 1re clas.de l'Ecole pratique des htes études,de l'Ecole nale des chartes,de l'Ecole franç.extrême-orient	820-Gr.C	58	"	"	58
Directeur général de l'E.N.S.A.M.	Gr.C-Gr.E	1	"	"	1
Directeur général de l'institut national d'histoire de l'art	Gr.D-Gr.E	1	"	"	1
Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux de classe normale	581-Gr.A	78	4	"	74
Instituteurs spécialisés maîtres formateurs des écoles normales	290-514	56	20	"	36
Maîtres conf.de l'Ecole pratique des htes études,de l'Ecole nale des chartes,de l'Ecole franç.d'extrême-orient classe.nle	453-820	62	"	3	65
Maîtres conf.hors clas.del'Ecole pratique des hautes études,de l'Ecole nale des chartes,de l'Ecole franç.d'extrême-orient	657-Gr.A	10	"	"	10
Maîtres de conférences de classe normale	453-820	30.477	1.572	947	29.852
Maîtres de conférences de classe normale du Muséum national d'histoire naturelle	453-820	132	"	"	132
Maîtres de conférences de l'école des hautes études en sciences sociales de classe normale	453-820	78	"	"	78
Maîtres de conférences de 1ère classe praticiens hospitaliers de médecine	622-820	1.049	57	"	992
Maîtres de conférences de 1ère classe praticiens hospitaliers d'odontologie	622-820	200	9	15	206
Maîtres de conférences de 2ème classe praticiens hospitaliers de médecine	453-563	503	4	10	509
Maîtres de conférences de 2ème classe praticiens hospitaliers d'odontologie	453-563	167	25	5	147
Maîtres de conférences hors classe	657-Gr.A	3.409	131	150	3.428
Maîtres de conférences hors classe de l'Ecole des hautes études en sciences sociales	657-Gr.A	14	"	"	14
Maîtres de conférences hors classe praticiens hospitaliers de médecine	657-Gr.A	253	3	25	275
Maîtres de conférences hors classe praticiens hospitaliers d'odontologie	657-Gr.A	39	1	"	38
Maîtres de conférences hors-classe du Muséum national d'histoire naturelle	657-Gr.A	17	"	"	17

P.L.F. 2005

## Chapitre 31-11 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation du ministère de l'éducation nationale hors classe	657-Gr.A	5	"	"	5
Personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation du ministère de l'éducation nationale 1ère classe	399-820	5	"	"	5
Président de l'observatoire de Paris	Gr.D-Gr.E	1	"	"	1
Président du muséum national d'histoire naturelle	Gr.D-Gr.E	1	"	"	1
Professeurs agrégés de classe normale	378-820	7.325	311	16	7.030
Professeurs agrégés hors-classe	657-Gr.A	1.275	40	"	1.235
Professeurs certifiés	348-657	3.160	152	"	3.008
Professeurs certifiés hors classe	494-782	912	48	"	864
Professeurs de chirurgie dentaire odontologues de 1er grade	415-820	24	11	"	13
Professeurs de classe exceptionnelle des universités odontologues	Gr.D-Gr.E	16	"	"	16
Professeurs de classe exceptionnelle des universités praticiens hospitaliers	Gr.D-Gr.E	289	2	20	307
Professeurs de classe exceptionnelle du Muséum national d'histoire naturelle	Gr.D-Gr.E	10	"	"	10
Professeurs de l'école nationale supérieure des arts et métiers	378-820	337	33	"	304
Professeurs de lycée professionnel de classe normale	348-657	3	1	"	2
Professeur de lycée professionnel hors classe	494-782	2	1	"	1
Professeurs de 1ère catégorie de l'école centrale des arts et manufactures	820-Gr.C	17	"	"	17
Professeurs de 1ère classe des universités odontologues	820-Gr.C	59	4	"	55
Professeurs de 1ère classe des universités praticiens hospitaliers	820-Gr.C	1.442	37	10	1.415
Professeurs de 1ère classe du Muséum national d'histoire naturelle	820-Gr.C	42	"	"	42
Professeurs de 2ème catégorie de l'école centrale des arts et manufactures	657-Gr.A	17	"	"	17
Professeurs de 2ème classe des universités odontologues	657-Gr.A	38	3	5	40
Professeurs de 2ème classe des universités praticiens hospitaliers	657-Gr.A	2.031	85	13	1.959
Professeurs de 2ème classe du Muséum national d'histoire naturelle	657-Gr.A	47	"	"	47
Professeurs d'éducation physique et sportive de classe normale	348-657	866	"	"	866

P.L.F. 2005

## Chapitre 31-11 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Professeurs d'éducation physique et sportive hors classe	494-782	326	"	"	326
Professeurs des écoles de classe normale	348-657	231	"	20	251
Professeurs des écoles hors classe	494-782	6	"	"	6
Professeurs des écoles maîtres formateurs auprès des inspecteurs de l'éducation nationale	348-657	28	"	"	28
Professeurs des écoles titulaires d'un diplôme d'enseignement spécialisé	348-657	42	"	"	42
Professeurs des universités de classe exceptionnelle	Gr.D-Gr.E	1.467	91	90	1.466
Professeurs des universités de 1ère classe	820-Gr.C	5.819	321	205	5.703
Professeurs des universités de 2ème classe	657-Gr.A	7.857	740	247	7.364
Professeurs hors classe de l'école nationale supérieure des arts et métiers	657-Gr.A	129	1	"	128
Sous-directeurs de laboratoire des écoles normales supérieures	657-Gr.A	5	"	"	5
Sous-directeurs de laboratoires du collège de France	657-Gr.A	10	"	"	10
<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>71.345</b>	<b>4.095</b>	<b>1.790</b>	<b>69.040</b>
<b>Contractuels</b>					
Assistants des disciplines médicales de 1er échelon (avant 2 ans)	-	2.058	30	10	2.038
Assistants des disciplines médicales de 2ème échelon (après 2 ans)	-	1.911	94	"	1.817
Praticiens hospitaliers universitaires	-	200	2	"	198
<b>Totaux pour les contractuels</b>		<b>4.169</b>	<b>126</b>	<b>10</b>	<b>4.053</b>
<b>Totaux pour l'article 10</b>		<b>75.514</b>	<b>4.221</b>	<b>1.800</b>	<b>73.093</b>

## Article 50 Recherche

## Titulaires

Astronomes adjoints et physiciens adjoints de classe normale	453-820	150	"	8	158
Astronomes adjoints et physiciens adjoints hors classe	657-Gr.A	16	"	"	16
Astronomes et physiciens de classe exceptionnelle	Gr.D-Gr.E	17	"	"	17
Astronomes et physiciens de 1ère classe	820-Gr.C	71	"	"	71

P.L.F. 2005

**Chapitre 31-11 article 50**

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Astronomes et physiciens de 2ème classe	657-Gr.A	75	"	"	75
<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>329</b>	<b>"</b>	<b>8</b>	<b>337</b>
<b>Totaux pour l'article 50</b>		<b>329</b>	<b>"</b>	<b>8</b>	<b>337</b>

**Article 60 Formation professionnelle et promotion sociale****Titulaires**

Assistants de l'enseignement supérieur	369-672	31	"	"	31
Directeur adjoint du conservatoire national des arts et métiers	657-Gr.B	1	"	"	1
Directeurs d'établissement de 1ère catégorie	399-820	2	"	"	2
Directeur du Conservatoire national des arts et métiers	Gr.C-Gr.E	1	"	"	1
Maîtres de conférences de classe normale	453-820	301	"	1	302
Maîtres de conférences hors classe	657-Gr.A	12	"	"	12
Professeurs agrégés de classe normale	378-820	111	"	"	111
Professeurs certifiés	348-657	67	"	"	67
Professeur de lycée professionnel de classe normale	348-657	1	"	"	1
Professeurs des écoles de classe normale	348-657	3	"	"	3
Professeurs des universités de classe exceptionnelle	Gr.D-Gr.E	33	"	"	33
Professeurs des universités de 1ère classe	820-Gr.C	122	"	"	122
Professeurs des universités de 2ème classe	657-Gr.A	67	"	"	67
<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>752</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>753</b>
<b>Totaux pour l'article 60</b>		<b>752</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>753</b>

**Totaux pour le chapitre 31-11** **76.595** **4.221** **1.809** **74.183**

**Chapitre 39-10 Programme "Formations supérieures et recherche universitaire" -  
Etablissements expérimentateurs (nouveau)****Article 01 Regroupement des dotations de personnel****Titulaires**

Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	"	"	213	213
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393	"	"	23	23
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378	"	"	50	50

P.L.F. 2005

## Chapitre 39-10 article 01

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Adjointes techniques de recherche et de formation (échelle 5)	271-378	"	"	309	309
Adjointes techniques principaux de recherche et de formation	327-415	"	"	43	43
Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	"	"	8	8
Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323	"	"	52	52
Agents comptables d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel du groupe I	536-797	"	"	2	2
Agents comptables d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel du groupe II	536-782	"	"	2	2
Agents des services techniques de recherche et de formation de 1ère classe (échelle 3)	263-337	"	"	62	62
Agents des services techniques de recherche et de formation de 2ème classe (échelle 2)	263-323	"	"	206	206
Agents techniques de recherche et de formation (échelle 3)	263-337	"	"	110	110
Agents techniques principaux de recherche et de formation (échelle 4)	266-351	"	"	34	34
Assistants de bibliothèque de classe normale	290-462	"	"	5	5
Assistants de l'enseignement supérieur	369-672	"	"	30	30
Assistants ingénieurs	338-550	"	"	123	123
Attachés d'administration scolaire et universitaire	348-641	"	"	50	50
Attachés principaux de 1ère classe d'administration scolaire et universitaire	695-782	"	"	7	7
Attachés principaux de 2ème classe d'administration scolaire et universitaire	476-672	"	"	27	27
Bibliothécaires	348-641	"	"	13	13
Bibliothécaires adjoints spécialisés de 1ère classe	386-499	"	"	7	7
Bibliothécaires adjoints spécialisés de 2ème classe	307-472	"	"	19	19
Bibliothécaires adjoints spécialisés hors classe	374-533	"	"	11	11
Conducteur d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337	"	"	1	1
Conseillers d'administration scolaire et universitaire de classe normale	452-710	"	"	4	4
Conseiller d'administration scolaire et universitaire hors classe	695-797	"	"	1	1

P.L.F. 2005

## Chapitre 39-10 article 01

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Conservateurs de 1ère classe des bibliothèques	516-695	"	"	6	6
Conservateurs de 2ème classe des bibliothèques	369-499	"	"	3	3
Conservateurs en chef des bibliothèques	581-Gr.A	"	"	12	12
Conservateurs généraux des bibliothèques	733-Gr.C	"	"	3	3
Ingénieurs de recherche de 1ère classe	581-820	"	"	21	21
Ingénieurs de recherche de 2ème classe	411-712	"	"	85	85
Ingénieurs de recherche hors classe	657-Gr.A	"	"	8	8
Ingénieurs d'études de 1ère classe	554-672	"	"	31	31
Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618	"	"	139	139
Ingénieurs d'études hors classe	695-782	"	"	10	10
Magasiniers en chef (échelle 5)	271-378	"	"	26	26
Magasiniers en chef principaux (NEI)	359-393	"	"	6	6
Magasiniers spécialisés de 1ère classe (échelle 3)	263-337	"	"	6	6
Magasiniers spécialisés de 2ème classe (échelle 2)	263-323	"	"	11	11
Magasiniers spécialisés hors classe (échelle 4)	266-351	"	"	10	10
Maîtres de conférences de classe normale	453-820	"	"	1.400	1.400
Maîtres de conférences de 1ère classe praticiens hospitaliers de médecine	622-820	"	"	32	32
Maîtres de conférences de 1ère classe praticiens hospitaliers d'odontologie	622-820	"	"	9	9
Maîtres de conférences de 2ème classe praticiens hospitaliers de médecine	453-563	"	"	4	4
Maîtres de conférences de 2ème classe praticiens hospitaliers d'odontologie	453-563	"	"	10	10
Maîtres de conférences hors classe	657-Gr.A	"	"	131	131
Maîtres de conférences hors classe praticiens hospitaliers de médecine	657-Gr.A	"	"	3	3
Maître de conférences hors classe praticien hospitalier d'odontologie	657-Gr.A	"	"	1	1
Professeurs agrégés de classe normale	378-820	"	"	304	304
Professeurs agrégés hors-classe	657-Gr.A	"	"	39	39
Professeurs certifiés	348-657	"	"	144	144
Professeurs certifiés hors classe	494-782	"	"	46	46
Professeur de chirurgie dentaire odontologiste de 1er grade	415-820	"	"	1	1
Professeurs de classe exceptionnelle des universités praticiens hospitaliers	Gr.D-Gr.E	"	"	2	2
Professeurs de l'école nationale supérieure des arts et métiers	378-820	"	"	19	19

P.L.F. 2005

## Chapitre 39-10 article 01

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Professeur de lycée professionnel de classe normale	348-657	"	"	1	1
Professeur de lycée professionnel hors classe	494-782	"	"	1	1
Professeurs de 1ère classe des universités odontologistes	820-Gr.C	"	"	4	4
Professeurs de 1ère classe des universités praticiens hospitaliers	820-Gr.C	"	"	37	37
Professeurs de 2ème classe des universités odontologistes	657-Gr.A	"	"	3	3
Professeurs de 2ème classe des universités praticiens hospitaliers	657-Gr.A	"	"	55	55
Professeurs des universités de classe exceptionnelle	Gr.D-Gr.E	"	"	91	91
Professeurs des universités de 1ère classe	820-Gr.C	"	"	321	321
Professeurs des universités de 2ème classe	657-Gr.A	"	"	432	432
Professeur hors classe de l'école nationale supérieure des arts et métiers	657-Gr.A	"	"	1	1
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe exceptionnelle du ministère de l'éducation nationale	376-513	"	"	22	22
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale	290-462	"	"	114	114
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	351-488	"	"	22	22
Secrétaire général d'administration scolaire et universitaire	657-820	"	"	1	1
Secrétaires généraux d'établissements publics d'enseignement supérieur de groupe 1	657-Gr.A	"	"	2	2
Secrétaires généraux d'établissement public d'enseignement supérieur de groupe 2	657-820	"	"	2	2
Techniciens de recherche et de formation de classe exceptionnelle de l'éducation nationale	376-513	"	"	54	54
Techniciens de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale	296-462	"	"	230	230



P.L.F. 2005

**Chapitre 39-10 article 01**

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Techniciens de recherche et de formation de classe supérieure de l'éducation nationale	351-488	"	"	72	72
<b>Totaux pour les titulaires</b>		"	"	<b>5.399</b>	<b>5.399</b>
<b>Contractuels</b>					
Agent administratif contractuel de 3ème catégorie	306-394	"	"	1	1
Agents contractuels de 1ère catégorie	426-549	"	"	2	2
Agents contractuels de 2ème catégorie	341-420	"	"	2	2
Assistants des disciplines médicales de 1er échelon (avant 2 ans)	-	"	"	30	30
Assistants des disciplines médicales de 2ème échelon (après 2 ans)	-	"	"	94	94
Praticiens hospitaliers universitaires	-	"	"	2	2
<b>Totaux pour les contractuels</b>		"	"	<b>131</b>	<b>131</b>
<b>Totaux pour l'article 01</b>		"	"	<b>5.530</b>	<b>5.530</b>
<b>Totaux pour le chapitre 39-10</b>		"	"	<b>5.530</b>	<b>5.530</b>

**Chapitre 39-11 Programme "Vie étudiante" - Etablissements expérimentateurs  
(nouveau)****Article 01 Regroupement des dotations de personnel****Titulaires**

Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	"	"	4	4
Adjoint administratif principal de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393	"	"	1	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378	"	"	1	1
Adjoint techniques de recherche et de formation (échelle 5)	271-378	"	"	3	3
Adjoint technique principal de recherche et de formation	327-415	"	"	1	1
Agents des services techniques de recherche et de formation de 1ère classe (échelle 3)	263-337	"	"	4	4
Agents des services techniques de recherche et de formation de 2ème classe (échelle 2)	263-323	"	"	10	10
Agents techniques de recherche et de formation (échelle 3)	263-337	"	"	9	9

P.L.F. 2005

## Chapitre 39-11 article 01

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Agents techniques principaux de recherche et de formation (échelle 4)	266-351	"	"	3	3
Assistants de service social	307-499	"	"	4	4
Infirmiers(es) de classe normale du ministère de l'éducation nationale	307-480	"	"	10	10
Infirmiers(es) de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	410-533	"	"	6	6
Ingénieur d'études de 1ère classe	554-672	"	"	1	1
Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618	"	"	2	2
Ingénieur d'études hors classe	695-782	"	"	1	1
Professeurs agrégés de classe normale	378-820	"	"	6	6
Professeur agrégé hors-classe	657-Gr.A	"	"	1	1
Professeurs certifiés	348-657	"	"	8	8
Professeurs certifiés hors classe	494-782	"	"	2	2
<b>Totaux pour les titulaires</b>		"	"	<b>77</b>	<b>77</b>
<b>Totaux pour l'article 01</b>		"	"	<b>77</b>	<b>77</b>
<b>Totaux pour le chapitre 39-11</b>		"	"	<b>77</b>	<b>77</b>
<b>Effectifs totaux</b>		<b>131.129</b>	<b>7.912</b>	<b>8.910</b>	<b>132.127</b>